

AUTOMOBILE

L'ALGÉRIE ENTERRE L'INDUSTRIE DE FAÇADE

Page 5

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8480 JEUDI 30 AVRIL 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CHANTAGE, CORRUPTION ET PRESSIONS

Carlos Ruiz Miguel démonte le Makhzen

Page 2

MALI

LE PRIX DE L'ILLUSION MARTIALE

L'illusion de la stabilité s'effrite à Bamako. Entre revers militaires cinglants dans le Nord, blocus asphyxiant de la capitale et déliquescence économique, la junte malienne semble avoir épuisé ses options. En rompant les ponts avec ses voisins et en s'enfermant dans une logique de guerre totale, le pouvoir de transition ne lutte plus seulement pour l'unité du pays, mais pour sa propre survie. Page 3



COOPÉRATION ALGÉRO-POLONAISE

Alger et Varsovie consolident leurs relations

Page 2

SANTÉ

L'OMS décerne un satisfecit à l'Algérie

Page 6

FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE : USMA - CRB

Le Clasico de la 10e Étoile

Page 10

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

COOPÉRATION ALGÉRO-POLONAISE

Alger et Varsovie consolident leurs relations

L'ALGÉRIE et la Pologne entament une nouvelle étape dans leurs relations bilatérales, à la faveur de la visite à Alger du vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne, Radoslaw Sikorski, marquant ainsi la volonté commune des deux pays d'aller de l'avant et d'élargir leur coopération.

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a reçu hier le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République de Pologne en visite officielle en Algérie. Le haut responsable polonais a ensuite été reçu par le ministre des Hydrocarbures Mohamed Arkab. C'est ce qu'ont indiqué des communiqués distincts des deux ministères algériens.

Le communiqué du ministère des Affaires étrangères a précisé qu'à cette occasion, Attaf et Sikorski ont tenu des entretiens en tête-à-tête, suivis d'une séance de travail élargie avec la participation des membres des délégations des deux pays, est-il ajouté de même source.

Cette rencontre a permis de procéder à une évaluation approfondie de l'état des relations bilatérales à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions de coopération convenues lors de la visite officielle effectuée par le ministre Ahmed Attaf en République de Pologne en juin 2024.

Dans ce cadre, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer le partenariat entre les deux pays et de l'élever aux plus hauts niveaux possibles, notamment en accélérant l'activation de la commission mixte gouvernementale chargée d'examiner les moyens d'approfondir la coopération existante dans plusieurs domaines tels que les hydrocarbures, les mines, les énergies renouvelables, l'agriculture, le tourisme et la numérisation, ainsi que d'explorer davantage les opportunités offertes par les potentialités dont disposent les deux pays.

Les deux ministres ont également échangé leurs points de vue et analyses sur un ensemble de questions internationales et régionales d'actualité, notamment la situation au Moyen-Orient, la guerre en Ukraine ainsi que les évolutions dans la région du Sahel. À l'issue des entretiens, les deux ministres ont signé un mémorandum d'entente entre l'Institut diplomatique algérien et l'Académie diplomatique polonaise.

Avec le ministre des Hydrocarbures Arkab, le haut responsable polonais a eu des discussions sur les voies et moyens de coopérer et de consolider leur relation dans le secteur de l'énergie et des énergies renouvelables, comme ils ont passé en revue les perspectives de coopération entre leurs entreprises respectives du secteur.

Par ailleurs, la consolidation du partenariat économique est également d'actualité. Le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères polonais est venu en Algérie à la tête d'une importante délégation de haut niveau comprenant le vice-ministre des Biens de l'Etat, des responsables du secteur agricole et vétérinaire, ainsi que des dirigeants d'entreprises des secteurs de l'énergie et de l'agriculture et des représentants d'institutions publiques et académiques.

S. O. Brahim

CHANTAGE, CORRUPTION ET PRESSIONS

Carlos Ruiz Miguel démonte le système du Makhzen

Le constat est sans appel. De retour des camps de réfugiés sahraouis, le professeur Carlos Ruiz Miguel, éminent constitutionnaliste espagnol, dénonce une manœuvre de dénaturation du droit à l'autodétermination par Rabat. Entre révélations de corruption au sein des institutions européennes et stratégies de chantage migratoire, l'universitaire démonte le système d'influence du Makhzen et pointe la complicité de certaines capitales européennes au détriment de la légalité internationale.



Carlos Ruiz Miguel.

De retour d'un séjour dans les camps de réfugiés sahraouis, où il a pris part aux commémorations du cinquantième anniversaire de la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), Carlos Ruiz Miguel, professeur de droit constitutionnel espagnol et directeur du Centre d'étude sur le Sahara occidental, a accusé le Makhzen de détourner le principe d'autodétermination au Sahara occidental. Il dénonce une stratégie d'influence qui bloque toute issue conforme au droit international.

Sur le terrain du droit, le constitutionnaliste ne laisse place à aucune ambiguïté. Face aux dynamiques diplomatiques actuelles, il rappelle avec fermeté le socle juridique du dossier sahraoui. « Le droit à l'autodétermination (…) c'est le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, pas du peuple marocain », martèle-t-il lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale.

Il a ainsi soutenu que ce principe ne saurait être relativisé ni reconfiguré selon des considérations politiques conjoncturelles, dénonçant les tentatives de relecture du conflit qui viseraient à intégrer la question sahraouie dans un cadre strictement marocain. Il a assuré que « toute tentative de déplacer ce principe vers un cadre global marocain constitue une déviation juridique et politique ».

Dans cette perspective, Carlos Ruiz Miguel considère que les propositions avancées par Rabat dans les négociations récentes ne relèvent pas d'une avancée, mais bien d'un recul. Il les qualifie de « provocation », estimant qu'elles remettent en cause les fondements mêmes du processus de décolonisation.

Il a également rappelé que le cadre des discussions internationales repose historiquement sur un principe clair : le droit à l'autodétermination constitue le point de départ, et non une option parmi d'autres. Or, certaines initiatives, a-t-il déploré, « inversent la logique du processus en posant l'intégration comme point de départ plutôt que comme éventuelle conclusion ». Une inversion qu'il a jugée lourde de conséquences, car elle dénature profondément l'esprit des résolutions internationales. Face à cette évolution, son diagnostic se veut sans appel, affirmant que « les conditions actuelles ne permettent pas d'aboutir à une solution conforme au droit international », tout en pointant une impasse diplomatique alimentée par des rapports de force défavorables au respect strict de la légalité. Il soutient que cette situation fragilise non seulement le processus de paix, mais aussi la crédibilité du droit international lui-même.

L'intervention de Carlos Ruiz Miguel a pris une dimension encore plus incisive lorsqu'il a abordé les mécanismes d'influence entourant le dossier sahraoui. Il a dénoncé l'existence d'un système structuré qu'il attribue au Makhzen, évoquant des pratiques de pression à l'échelle européenne. Il a ainsi révélé que « des preuves existent concernant la corruption d'un député européen par l'ambassadeur marocain », en référence à des scandales récents ayant éclaboussé certaines institutions. Mais au-delà de ces cas isolés, il a alerté sur l'ampleur du phénomène, affirmant que ces pratiques ne se limitent pas à des transactions financières.

CORRUPTION, CHANTAGE ET RÉSEAUX D'INFLUENCE

Selon lui, elles incluent également des formes de pression et de chantage. Il soutient que des responsables politiques en Espagne, en France et en Belgique font l'objet de stratégies ciblées visant à orienter leurs positions sur la question du Sahara occidental. Une réalité qu'il a présentée comme relevant d'un « système d'influence plus large », profondément ancré dans les relations entre le Maroc et l'Union européenne. Dans cette optique, il a mis en lumière le rôle des questions migratoires et sécuritaires, qu'il considère comme de véritables instruments de négociation. Il assure que ces leviers sont utilisés pour obtenir des concessions politiques et économiques, inscrivant ainsi le dossier sahraoui dans une dynamique de rapports de force dépassant largement le cadre strictement juridique.

Sur le plan économique, l'analyse de Carlos Ruiz Miguel se veut tout aussi critique. Il a observé que plusieurs secteurs industriels européens, notamment l'automobile et le textile, bénéficient de délocalisations facilitées par les accords conclus avec le Maroc. Il explique que ces mécanismes permettent aux entreprises européennes de produire à moindre coût avant de réexporter leurs produits vers le marché européen. Une stratégie qui, selon lui, génère des déséquilibres structurels et fragilise les économies locales.

Dans ce sens, il a affirmé que « dans plusieurs domaines industriels, on met en œuvre une politique contraire aux intérêts économiques européens », dénonçant une forme de court-termisme économique. Une approche qu'il a jugée préjudiciable aux équilibres industriels internes et révélatrice d'une vision stratégique limitée. En filigrane, il a également évoqué la question de l'exploitation des ressources du Sahara occidental, sans toutefois s'y attarder longuement. Il a néanmoins laissé entendre que cette dimension économique s'inscrit dans une logique plus large d'intérêts croisés, où le droit peine à s'imposer face aux considérations pragmatiques.

Par ailleurs, Carlos Ruiz Miguel a élargi son propos à une critique plus globale de la gouvernance internationale. Il a déploré « l'échec de la communauté internationale à faire respecter ses propres résolutions », visant en particulier celles du Conseil de sécurité des Nations unies. Il soutient que cette incapacité ne relève pas d'un simple dysfonctionnement institutionnel, mais traduit l'existence de « rapports de force et de complicités » qui entravent l'application effective du droit international, illustrant ainsi les limites d'un système international où les principes juridiques se heurtent, de manière récurrente, aux intérêts stratégiques. Dans ce contexte, il a conclu que le dossier du Sahara occidental demeure l'un des exemples les plus emblématiques d'un processus de décolonisation inachevé. Suspendu entre un cadre juridique clairement établi et des blocages politiques persistants, il incarne, selon lui, les contradictions d'un ordre mondial où la légalité cède trop souvent face aux réalités du pouvoir.

Sihem Bounabi

MALI

Le régime d'Assimi Goïta face au spectre de l'effondrement

L'illusion de la stabilité s'effrite à Bamako. Entre revers militaires cinglants dans le Nord, blocus asphyxiant de la capitale et déliquescence économique, la junte malienne semble avoir épuisé ses options. En rompant les ponts avec ses voisins et en s'enfermant dans une logique de guerre totale, le pouvoir de transition ne lutte plus seulement pour l'unité du pays, mais pour sa propre survie.

La junte militaire au Mali est à l'évidence en plein vacillement. Aux abois depuis des mois, les dernières offensives coordonnées du Front de libération de l'Azawad (FLA) issus du Cadre stratégique permanent (CSP) — héritiers des mouvements du MNLA— ont porté un coup sévère au régime de Bamako issu des coups d'État de 2020 et 2021.

Le verrou sécuritaire a sauté. Plusieurs bases et casernes stratégiques ont été neutralisées, et la perte symbolique et tactique de Kidal, jadis reprise en grande pompe, marque un tournant. L'élimination rapportée de cadres clés de l'appareil sécuritaire de Goïta désorganise le haut commandement. Plus grave encore, Bamako subit désormais une pression directe : un blocus des axes de ravitaillement qui menace de provoquer une pénurie alimentaire et énergétique généralisée.

Face à ce chaos, la rhétorique officielle s'essouffle. Si Assimi Goïta tente de rassurer ses derniers fidèles en affirmant que « la situation est grave, mais maîtrisée », la réalité du terrain dément chaque jour un peu plus ce volontarisme de façade.

Enfermé dans des calculs souverainistes étroits, le pouvoir militaire a conduit le pays dans une impasse multidimensionnelle. Rejetant la Charte d'Alger qui a scellé la paix et la stabilité dans tout le nord malien, la junte a même verrouillé le champ politique intérieur, en interdisant les partis et piétinant les promesses d'une transition démocratique. Son seul crédo, c'est de faire la guerre et de créer une hostilité manifeste contre son voisin du nord, tournant le dos à tout dialogue

Un point crucial est observé. L'Alliance des États du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger) montre ses limites. Ses partenaires, eux-mêmes aux prises avec une insécurité galopante, adoptent une prudence croissante face à l'enlisement malien.



L'illusion de la stabilité s'effrite.

Le recours à la coopération militaire avec l'Africa Corps n'a pas produit le miracle sécuritaire promis compte tenu du désarroi au sein des contingents des FAMA, à l'image de la reddition de centaines de soldats à Kidal.

Pour réaliser ses objectifs guerriers, la junte s'est appuyée sur les Russes de l'ex groupe Wagner, sur l'aide financière des émiratis et la mise en place d'une union, dénommée AES avec deux Etats voisins du Sahel, le Burkina Faso et le Niger.

Même le Maroc s'est mise de la partie, en misant sur ce fragile pouvoir militaro-autoritaire, en voulant l'instrumentaliser uniquement pour porter atteinte à l'Algérie et le poussant même à reconnaitre la pseudo-marocanité du Sahara occidental occupé.

Ces récentes attaques d'envergure, coordonnées entre le JNIM et les touaregs du Front de libération de l'Azawed ont encore une fois prouvé que cette stratégie des militaires maliens est des plus fragiles et ne mène nulle part, sauf vers l'enlisement, les conflits qui perdurent, la violence permanente et surtout en maintenant le pays dans un état de délabrement économique et social.

L'effondrement sécuritaire au Mali est désormais perçu comme un échec majeur de cette junte, lâché par ses propres alliés militaires, mais aussi par les burkinabés et les nigériens, devenus plus prudents dans leurs approches de la situation. Il faut rappeler que dès son premier conseil des ministres, il y a presque cinq ans, Assimi Goïta avait défini quatre « axes prioritaires », et l'amélioration de la situation sécuritaire était le premier d'entre eux. Aucun n'a abouti. Ni les réformes institutionnelles, ni l'organisation des élections générales. Pire, la junte s'est entêté à s'ancrer à garder le pouvoir en prolongeant sa « transition » factice jusqu'en 2030, refusant pratiquement toute alternative.

C'est cet entêtement qui a permis à l'opposition politique, dont des figures sont en prison ou forcées à l'exil, de se fédérer et de créer une nouvelle dynamique contre la dictature de la junte, sa politique de la terre brûlée et ses alliances contre nature.

Pour des observateurs, les clivages qui minaient les partis politiques commencent à se dissiper, laissant entrevoir une nouvelle opposition qui ne se base plus sur des postulats communautaires, idéologiques ou religieux. En attendant de bâtir un projet politique national, ces mouvances de l'opposition espèrent qu'avec la situation actuelle, les choses vont changer.

Affaiblie, la junte de Goita semble se diriger lentement vers sa chute, en laissant un pays exsangue, décimé et meurtri par tant de drames humains et de virages socio-économiques ratés.

Hachemi B.

Editorial

le prix de l'illusion martiale

Par Kamel Mansari

LE MALI traverse aujourd'hui l'une des zones de turbulences les plus critiques depuis les coups d'Etat de 2020 et de 2021. Alors que les promesses de « refondation » et de souveraineté retrouvée portaient les espoirs d'une population meurtrie par une décennie de crises, le constat actuel est celui d'une fragilité aggravée. Si l'aspiration à l'indépendance stratégique est légitime, l'analyse froide des faits suggère que l'erreur fondamentale du pouvoir de transition à Bamako réside moins dans le choix de ses partenaires internationaux que dans son renoncement brutal à l'ingénierie politique au profit d'une option militaire exclusive.

Le tournant majeur de cette déstabilisation est sans conteste la dénonciation de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger de 2015. Ce texte auquel ont souscrit toutes les mouvances maliennes sous supervision internationale, constituait l'unique architecture politique capable de lier les destinées du Nord et du Sud du pays sans passer par le fracas des armes. En tournant le dos à ce compromis historique, Bamako a libéré les forces centrifuges qu'il était censé contenir. Ce qui était un conflit politique censé être résolu par le dialogue est redevenu une confrontation existentielle où chaque camp joue son va-tout, même si le droit penchait vers les mouvances du Nord, trahi par une posture unilatérale aveugle du Sud.

Cette dérive est accentuée par un opportunisme diplomatique qui s'est avéré être un calcul à courte vue. En cherchant à s'aligner sur le Maroc, le régime de Bamako espérait sans doute trouver un contrepoids régional et un soutien politique nouveau. Cependant, cette main tendue vers Rabat n'a produit que des désillusions. Loin d'apporter les solutions sécuritaires ou économiques escomptées, ce rapprochement a surtout servi les intérêts géopolitiques du makhzen, marocain, tout en isolant davantage le Mali de son environnement géographique immédiat et naturel. En misant sur un partenaire éloigné des réalités de terrain du Sahel, la junte a sacrifié sa relation avec l'Algérie, pivot historique de la médiation, pour une alliance de façade qui n'a fait qu'accentuer l'image d'un régime aux abois, prêt à tout pour sa survie symbolique. En parallèle, les diatribes sporadiques contre l'Algérie dans les arènes internationales, d'instigation marocaine, n'ont fait que conforter l'idée que le pouvoir de Bamako est en plein errance.

L'option de la force, érigée en dogme, se heurte aujourd'hui à la réalité du terrain. L'histoire récente montre qu'en matière de lutte contre l'asymétrie terroriste et les revendications identitaires, la victoire militaire totale est une chimère. En privilégiant les colonnes de blindés sur la négociation, le pouvoir s'est enfermé dans une spirale de violence qui épuise les ressources d'un État exsangue. Le blocus récent de Bamako et l'insécurité galopante témoignent que la militarisation de la crise n'a fait que déplacer les lignes de front sans jamais les stabiliser.

L'impasse du régime est aussi économique et sociale. En s'isolant des mécanismes de médiation régionale et en cristallisant les tensions avec ses voisins protecteurs, le Mali se prive des leviers nécessaires à sa reconstruction. L'Accord d'Alger offrait une « soupape » de sécurité qui distinguait les revendications territoriales des menaces terroristes globales. En amalgamant tous ses opposants, Bamako a volontairement poussé des acteurs disparates vers des alliances de circonstance périlleuses. L'offensive menée par le FLA, laïque, avec le JNIM, islamiste, en est la parfaite illustration.

Or, il est encore temps pour le pouvoir malien de comprendre que la souveraineté du Mali ne se mesure pas à la puissance de son feu, mais à sa capacité à maintenir la cohésion de son tissu social. Revenir à l'esprit de l'option politique et reconnaître que la paix ne peut être imposée par le haut sont les seules voies de sortie. Sans ce virage pragmatique, le Mali risque de rester ce pays en sursis, où chaque victoire tactique apparente cache en réalité un enlisement stratégique profond.

Le salut du Mali ne viendra pas du champ de bataille, mais de sa capacité à réinventer un contrat social inclusif qui tient compte de la dimension de l'accord salvateur de 2015.

K. M.



FONCIER AGRICOLE À BLIDA

La régularisation des concessions en bonne voie

A BLIDA, la question du foncier agricole revient au cœur de l'actualité depuis le lancement, entre 2023 et 2026, d'une vaste opération de régularisation et d'assainissement des terres relevant du domaine de l'Etat. Pilotée par la direction du patrimoine national de la wilaya en coordination avec l'office des terres agricoles, cette initiative vise à remettre de l'ordre dans un secteur longtemps marqué par l'opacité et des situations juridiques complexes.

Cette démarche s'appuie notamment sur un rapport établi par la commission de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Blida, présenté lors de la première session ordinaire de l'année 2026. Selon ce document, la wilaya dispose d'une superficie agricole totale estimée à 66 280 ha, dont 41 674 ha cultivés et 36 970 font l'objet de contrats de concession.

Plus de 12 000 exploitations sont en cours de régularisation, et d'ici à la fin de 2026, environ 94% de la superficie totale aura été régularisée, explique le rapporteur de la commission de l'APW dans son rapport, lors de la dernière session, où la commission a mentionné le manque de connaissances juridiques d'une grande partie des agriculteurs quant à leurs droits et obligations, et les difficultés à regrouper les petites parcelles morcelées et les gérer de manière économiquement efficace.

Concernant les contrats de concession, la commission a constaté une forte augmentation de leur nombre suite à la promulgation de la loi 10-03. La commission a, par ailleurs, indiqué que concernant la procédure de conversion des droits d'usufruit en droits de concession, conformément à la loi n° 310 du 15 août 2010, que 1 870 investisseurs agricoles et 9 500 agriculteurs ont été inscrits au processus de régularisation. Environ 8 990 contrats de concession ont été délivrés, sur un total de 9 393 dossiers déposés, couvrant une superficie totale de 38 175 ha.

La commission note, entre autres, que 142 dossiers ont été examinés et rejetés par la commission de wilaya. L'existence de vastes zones, dont le cadastre, reste inachevé à ce jour, la duplication de la possession effective pour des dizaines de parcelles, les problèmes hérités des contrats d'usufruit des propriétaires initiaux décédés et les nombreuses revendications foncières intégrées au tissu urbain sans procédure de transfert officielle constituent autant de facteurs qui contribuent à cette situation. A travers cette opération d'envergure, Blida s'engage ainsi dans une refonte en profondeur de la gestion du foncier agricole, avec pour ambition de concilier sécurité juridique, performance économique et préservation des terres agricoles.

T. Bouhamidi

L'APN ADOPTE LE PROJET DE LOI RELATIF AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES

Accompagner les profondes mutations économiques

Le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 04-08 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales a été adopté, hier, par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN). Un texte qui consacre une économie nationale plus transparente, plus efficace et plus compétitive, selon la ministre du Commerce Intérieur et de la Régulation du marché national, Amel Abdellatif, le qualifiant de «gain législatif».

Un texte de loi qui s'inscrit dans la vision stratégique de l'Etat visant à moderniser le cadre juridique régissant l'activité économique et à accompagner les profondes mutations que connaît l'économie nationale, notamment à travers le développement du processus de numérisation et le renforcement des exigences de la gouvernance moderne, a indiqué la ministre du Commerce extérieur, lors de son intervention à l'issue du vote du texte de loi par les députés.

Qualifié de «gain législatif», ce texte de loi représente, selon la ministre, «une pierre angulaire dans un processus de réforme global, traduisant une volonté politique ferme, incarnée par les hautes orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en vue de consacrer une économie nationale plus transparente, plus efficace et plus compétitive».

Il reflète également une orientation claire vers l'instauration d'un environnement des affaires moderne, fondé sur la confiance, l'anticipation des risques et le renforcement de la crédibilité du système économique national, contribuant ainsi à consolider la position de notre pays aux niveaux régional et international, selon les précisions de Mme Abdellatif, laquelle a mis en avant la portée de ce projet de loi, présenté lundi dernier à l'APN.



Un texte qui consacre une économie plus transparente.

«Cette loi vise essentiellement à instaurer une approche intégrée fondée sur le renforcement de la transparence des transactions économiques et la clarification des informations relatives aux activités commerciales», a-t-elle souligné, notant que l'objectif est de consolider la confiance entre les différents acteurs économiques et d'améliorer le climat des affaires.

Elle a également pour objectif de renforcer les mécanismes de contrôle et de régulation selon des normes modernes, garantissant la protection de l'économie nationale contre toutes les formes de dérives, et posant les bases d'un environnement économique fondé sur l'intégrité et la conformité, apte à s'adapter aux mutations et à répondre aux exigences de l'économie contemporaine, a ajouté la ministre.

SOUTENIR LA PRODUCTION ET STIMULER L'INVESTISSEMENT

Ce texte ambitionne également d'opérer un saut qualitatif dans la gestion des activités commerciales, et ce à travers «la simplification et l'accélération des procédures administratives», ainsi que «la consécration de la transformation numérique comme choix stratégique pour la modernisation de l'administration économique».

Il vise aussi, selon les précisions de la première responsable du département du Commerce, à soutenir la production nationale et à stimuler l'esprit d'initiative et d'investissement.

«Cette réforme constitue une avancée notable dans l'accompagnement des investisseurs», a-t-elle assuré, et ce à travers principalement l'intégration des représentants du Centre national du registre du commerce au niveau des guichets uniques de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, leur permettant de préparer, signer et délivrer divers documents liés au registre du commerce. «Cela contribuera à simplifier les parcours administratifs, à accélérer le traitement des dossiers et à améliorer l'attractivité du climat des affaires», a assuré Mme Abdellatif, signalant aussi le renforcement dans le cadre de ce texte de loi du rôle du Centre national du registre du commerce. La ministre, qui a salué le consensus autour de l'adoption de ce projet de loi, a par ailleurs réitéré l'engagement du département du Commerce intérieur afin de poursuivre «l'étroite coordination avec les différents secteurs concernés ainsi que l'accompagnement de la mise en œuvre de cette loi».

Cela, a-t-elle signalé, à travers la poursuite des efforts de modernisation, le renforcement des outils de contrôle et de régulation, et la garantie d'une application effective et efficiente de ses dispositions, de manière à consolider la stabilité du marché et à améliorer ses mécanismes de régulation.

Lilia A. A.

LE ROYAUME D'ESPAGNE INVITÉ D'HONNEUR DE LA FIA 2026

Promesse d'une édition particulière

PRÉVUE du 22 au 28 juin au Palais des expositions d'Alger et placée sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la Foire international d'Alger (FIA) 2026 s'annonce particulière du point de vue organisationnel et du fait qu'elle va ouvrir de nouvelles perspectives pour le partenariat, en plus d'être une occasion de renforcer la coopération bilatérale avec les participants, particulièrement l'Espagne, invité d'honneur de cette édition. Selon la Société algérienne des foires et exportations (SAFEX), filiale du Groupe SAFEX, qui organise la 57e édition de la Foire internationale d'Alger, cette édition se tiendra dans les différents pavillons du Palais des expositions et, pour la première fois, au niveau du Pavillon Palestine. «Ce nouvel édifice architectural moderne constitue un saut qualitatif dans l'organisation des Salons et grandes manifestations économiques, grâce à ses vastes espaces et ses équipements modernes répondant aux normes internationales, renforçant ainsi la position de l'Algérie en tant que destination d'accueil d'événements économiques internationaux», a précisé hier la SAFEX dans un communiqué, mettant en avant l'importance de cette manifestation économique. «La Foire internationale d'Alger figure parmi les principaux rendez-vous économiques multisectoriels», a précisé la même source. Ceci, du fait qu'elle met en valeur les capacités de production nationales et favorise les opportunités de partenariat et d'investissement, en offrant un cadre propice aux échanges commerciaux et à la communication entre les acteurs économiques nationaux et internationaux. L'édition 2026 se distingue, a-t-on ajouté, par la participation du Royaume d'Espagne en tant qu'invité d'honneur, «une démarche qui reflète la dynamique positive des relations algéro-espagnoles durant la période récente».

Cette participation constitue également une opportunité pour renforcer la coopération bilatérale et explorer de nouvelles perspectives de partenariat entre les entreprises algériennes et espagnoles dans plusieurs secteurs stratégiques. La FIA couvre plusieurs secteurs, notamment les industries agroalimentaires, les industries électriques et électroménagères, les industries mécaniques ainsi que le fer et l'acier, les industries de transformation, les travaux publics et le bâtiment, ainsi que le secteur des services. Des espaces seront également dédiés à l'exposition et à la vente directe, permettant ainsi aux exposants de promouvoir leurs produits et de renforcer leur présence sur le marché, selon les précisions des organisateurs. Des conférences et des rencontres économiques, animées par des experts et des spécialistes, portant sur des thématiques liées au développement de l'industrie nationale, à l'encouragement de l'investissement et à la promotion des exportations hors hydrocarbures, sont également au programme de la FIA, selon la SAFEX qui dit que les inscriptions se poursuivent via la plateforme électronique : egistration.safex.dz pour les personnes souhaitant participer.

L. A. A.

GHRIEB INAUGURE UNE UNITÉ DE COMPOSANTS PLASTIQUES À TISSEMSILT

Nouvelle ère pour l'industrie automobile

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a affirmé que l'Algérie est en train de bâtir une véritable industrie automobile qui répond aux besoins du marché national, loin d'une industrie de «façade», et ce à l'occasion du lancement du projet de l'unité de production de composants et accessoires plastiques pour l'industrie automobile relevant de l'entreprise General Plastic Injection (GPI), dans la wilaya de Tissemsilt, où il s'est rendu hier, chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune.



Sifi Ghrieb lors de l'inauguration de l'unité.

L'Algérie franchit ainsi une nouvelle étape dans le renforcement de l'industrie automobile et va s'éloigner «progressivement, d'une manière étudiée et scientifique du gonflage de pneus», a déclaré le Premier ministre, affirmant que les industriels et constructeurs qui souhaitent investir en Algérie «doivent prendre acte de l'émergence d'une nouvelle base industrielle dans le pays». Il a assuré que l'on œuvre à bâtir une véritable industrie automobile capable de satisfaire les besoins du marché national, loin d'une «industrie de façade», soulignant l'importance de la production de composants et accessoires plastiques pour cette industrie.
Supervisant le lancement du projet de l'unité de production de composants et accessoires plastiques pour l'industrie automobile relevant de l'entreprise General Plastic Injection (GPI), le Premier ministre a affirmé que cette initiative traduit les engagements du président de la République relatifs à la récupération et à la relance des biens confisqués en vertu de décisions judiciaires définitives. Il a estimé que ce projet illustre concrètement la volonté des pouvoirs publics de transformer ces actifs en leviers de développement économique et industriel. M. Ghrieb a souligné que cette nouvelle usine apportera une dynamique supplémentaire au secteur automobile grâce à la fabrication locale de différentes pièces plastiques entrant dans la composition des véhicules. Il a précisé que l'unité produira ces composants selon les standards technologiques les plus récents utilisés à l'échelle internationale.
Ce projet s'inscrit également dans le cadre du programme de développement spécifique consacré à la wilaya de Tissemsilt, a ajouté M. Ghrieb, après avoir adressé ses félicitations pour cette réalisation industrielle dont l'entrée en production effective est prévue à partir de septembre 2026.

IMPORTANT FACTEUR DE VALEUR AJOUTÉE

M. Ghrieb a indiqué que cette inauguration constitue la première étape d'une tournée de travail qui le conduit également dans la wilaya de Batna. L'ensemble de ces déplacements et projets s'inscrivent, a-t-il dit, dans la stratégie de renforcement du tissu industriel national dédié à l'automobile.
Le responsable a également rappelé que la fabrication de pièces plastiques constitue, à l'échelle mondiale, un important facteur de création de valeur ajoutée, aussi bien pour les importations que pour les exportations manufacturées.
Les premières étapes de production ont déjà été lancées, tandis que les opérations de soudage et de peinture démarreront en septembre prochain. Il a, en outre, expliqué qu'une pièce dont la valeur se situe actuellement entre 3 et 5 dollars pourrait atteindre jusqu'à 50 dollars une fois l'ensemble des chaînes de production prévues pleinement opérationnelles. Le Premier ministre a annoncé la préparation d'autres projets menés discrètement, dans une logique intégrant l'ensemble des opérateurs économiques. Il a révélé que les fabricants de voitures, de camions et d'autobus se sont engagés à développer la filière des pièces plastiques dans la wilaya de Tissemsilt, tandis qu'une démarche similaire sera engagée dans la wilaya de Batna, afin de concrétiser la vision nationale pour l'industrie automobile.

Rim Boukhari

GPI produira 50 000 tonnes de matière plastique

L'ENTRÉE en production de l'entreprise GPI insufflera une nouvelle dynamique à l'industrie automobile en Algérie, avec une capacité de production annoncée de 50 000 tonnes de matière plastique à transformer. L'entreprise consacre un investissement estimé à 5 milliards de dinars et devra générer 800 postes d'emploi.
L'entreprise GPI, filiale du Holding ACS, porte un projet industriel stratégique visant l'intégration de biens confisqués, estimés à 4 milliards de dinars, dans le tissu économique national. L'initiative repose sur des équipements de production de pointe dont la mise en service est imminente, un patrimoine immobilier existant disposant de l'ensemble des commodités nécessaires, ainsi qu'un nouveau bâtiment industriel actuellement en cours de construction.
Présenté comme un levier majeur pour l'amélioration du taux d'intégration de l'industrie automobile algérienne, ce projet est également appelé à jouer un rôle moteur dans le développement économique local, régional et national. A court et moyen terme, il devrait permettre la création de 300 emplois directs et de 500 emplois indirects.
Les représentants de la Holding ACS ont souligné que cette démarche vise à intégrer et réhabiliter les biens confisqués afin de constituer un pôle industriel intégré dédié à l'automobile, et ce dans le but de favoriser l'émergence d'un réseau dense et compétitif de sous-traitance, capable de hisser durablement le taux d'intégration nationale.
Sur le plan technique, le site dispose déjà de 12 presses à injection, allant de 60 à 3 200 tonnes, issues d'Allemagne, d'Italie et du Japon. Il comprend également un laboratoire de métrologie équipé d'un scanner laser de haute précision, un atelier de fabrication et de maintenance des moules, ainsi qu'une unité de traitement des matières, une unité de recyclage, sans oublier les équipements de refroidissement et de levage.
La capacité de production annoncée atteint 50 000 tonnes de matière plastique à transformer, ce qui permettrait de couvrir les besoins en pièces principales pour plus de 150 000 véhicules par an. L'unité produira notamment des pièces plastiques moteur, des composants extérieurs tels que les pare-chocs et garde-boue, ainsi que des éléments intérieurs comme les panneaux de porte et tableaux de bord.
Une ligne de peinture pour grandes pièces ainsi qu'une ligne de soudure et d'assemblage de sous-ensembles sont également en cours de réalisation.

SIGNATURE DE 10 CONVENTIONS DE PARTENARIAT

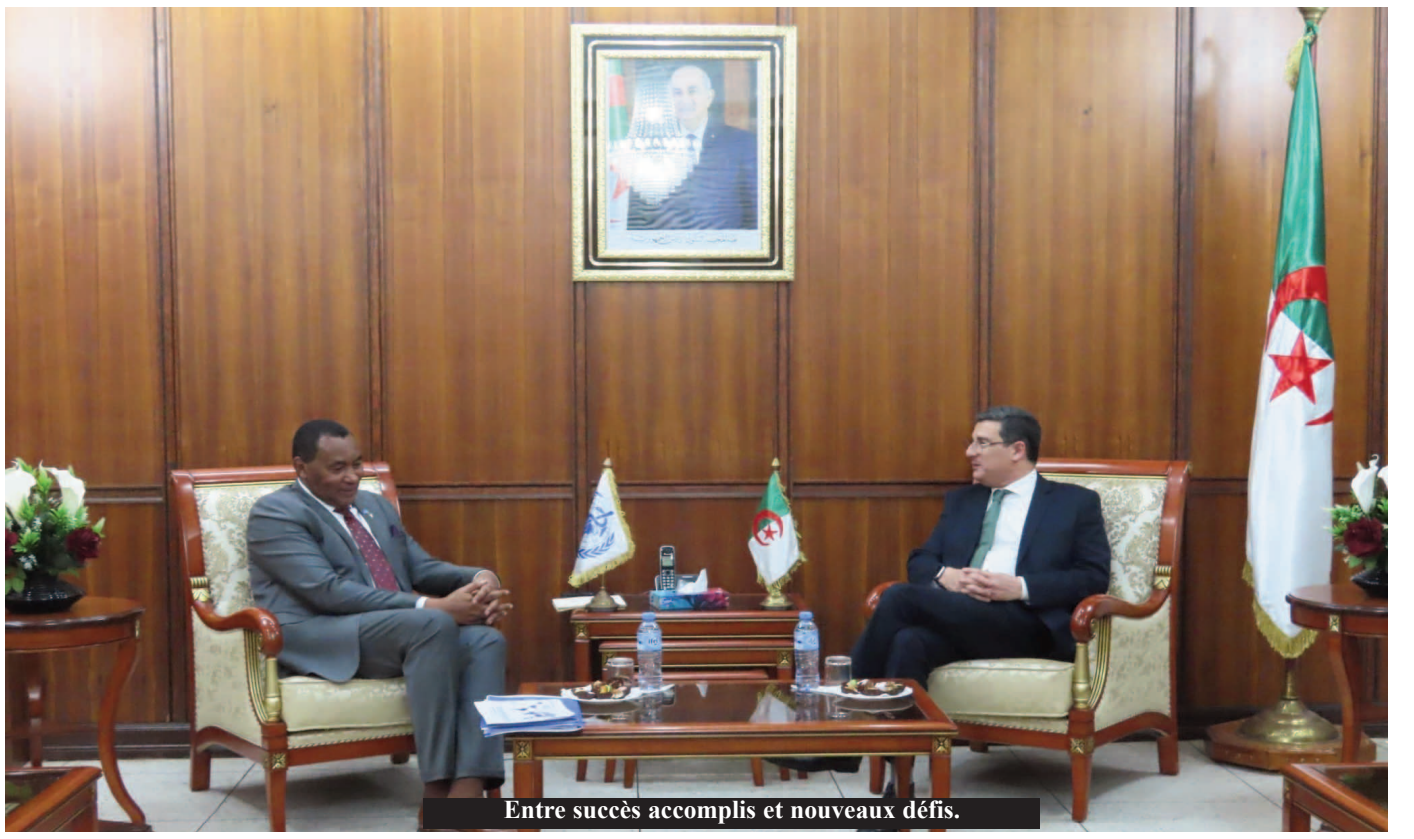
Le montant global de l'investissement est estimé à 5 milliards de dinars, répartis entre 4 milliards de dinars d'investissements existants et 1 milliard de dinars complémentaires. Le projet prévoit au total 800 emplois, dont 300 directs et 500 indirects. Le taux d'intégration ciblé se situe entre 50 et 70 % avec les pièces peintes.
L'entreprise a, par ailleurs, lancé le processus d'obtention de la certification IATF 16949, attendue d'ici à la fin de l'année 2026. Son chiffre d'affaires prévisionnel est évalué à 7 milliards de dinars dès la première année d'activité, avec un potentiel d'exportation vers plusieurs marques internationales. Le projet couvrira une large gamme de composants automobiles. Pour l'extérieur des véhicules, il s'agit des pare-chocs avant et arrière, enjoliveurs, garde-boue, rétroviseurs, feux et bandes de friction. Pour l'habitacle, il s'agit notamment de tableaux de bord, panneaux de porte, garnitures de roue, boîtes à gants, couvercles de levier de vitesses et piliers A et B. Des pièces techniques comme les réservoirs d'eau, ventilateurs et composants plastiques moteur figurent également au programme. Parmi les premières productions envisagées figurent les panneaux de porte et tableaux de bord destinés aux modèles Fiat Doblò et Fiat Panda.
De plus, 10 conventions et partenariats ont été signés à l'occasion entre GPI, ACS Holding et d'autres entreprises activant dans ce domaine, dont Fiat El Djazaïr.
Le calendrier de réalisation du projet pour 2026 prévoit la constitution des équipes et la formation dès janvier. Les travaux de génie civil et de charpente s'étaleront d'avril au 25 mai, tandis que l'installation des utilités se poursuivra jusqu'à fin juin. Les machines d'injection seront installées entre juin et juillet, suivies des phases de tests et de validation entre juillet et août. Le démarrage officiel de la production est programmé pour septembre 2026. La formation et l'accompagnement des équipes se poursuivront de janvier à septembre. Au-delà de sa dimension industrielle, le projet GPI est présenté comme un outil de réhabilitation du patrimoine industriel national, un pilier du futur pôle automobile algérien, un levier de souveraineté économique par substitution aux importations, ainsi qu'un catalyseur du développement territorial dans la wilaya de Tissemsilt et ses régions limitrophes. Il ambitionne enfin de contribuer au progrès social par la création d'emplois et la dynamisation du tissu économique local.

R. B.

SANTÉ

L'OMS décerne un satisfecit à l'Algérie

L'Algérie confirme son leadership sanitaire dans la région de l'Afrique du Nord. Reçu par le ministre de la Santé, Mohamed Seghir Aït Messaoudène, le représentant de l'OMS, le Dr Phanuel Habimana, a chaleureusement félicité, hier, l'Algérie pour l'élimination du trachome. Entre succès accomplis et nouveaux défis comme la lutte contre la transmission du VIH mère-enfant et l'atteinte du niveau de maturité 3 pour l'industrie pharmaceutique, ce tête-à-tête trace les contours d'une coopération stratégique renforcée à l'horizon 2026.


Entre succès accomplis et nouveaux défis.

Lors des échanges, le représentant de l'OMS a qualifié cet accomplissement de « succès majeur de santé publique qui reflète un engagement constant et une mobilisation exemplaire des autorités sanitaires ». Il a souligné que « ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'une stratégie rigoureuse, d'une coordination efficace et d'une implication forte des professionnels de santé sur le terrain ».
Poursuivant son intervention, le Dr Habimana a estimé que « l'Algérie dispose aujourd'hui de capacités significatives et de ressources humaines hautement qualifiées lui permettant d'aller encore plus loin dans la lutte contre les maladies transmissibles », ajoutant que « le prochain défi réside notamment dans l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, un objectif à portée de main au regard des progrès déjà réalisés ». La rencontre a également permis de mettre en perspective les échéances internationales majeures. A ce titre, le représentant de l'OMS a souligné l'importance de la participation active de l'Algérie aux travaux de la 79e Assemblée mondiale de la santé, prévue en mai 2026, considérant que « cette instance constitue une plate-forme stratégique pour faire entendre la voix des pays et contribuer à l'élaboration des politiques sanitaires mondiales ». Il a également évoqué « la tenue prochaine des travaux du comité régional de l'OMS pour l'Afrique, du 25 au 28 août 2026, à Addis-Abeba », soulignant que « la présence de l'Algérie à ces rendez-vous est essentielle pour renforcer la coopération régionale et partager les expériences réussies ». Dans le même contexte, le Dr Habimana a présenté « les mécanismes de fonctionnement du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé », mettant en lumière « son rôle central dans l'orientation des politiques de santé à l'échelle mondiale, ainsi que dans le suivi et la mise en œuvre des décisions adoptées par l'Assemblée mondiale de la santé ». Il a relevé que « cet organe joue un rôle déterminant dans la coordination internationale et la réponse aux défis sanitaires globaux ». De son côté, M. Aït Messaoudène a salué « le rôle de premier plan joué par l'OMS dans l'accompagnement des systèmes de santé à travers le monde », affirmant que « l'Algérie attache une grande importance à la qualité du partenariat qui la lie à cette organisation ». Il a également déclaré que « la coopération avec l'OMS constitue un levier essentiel pour renforcer les capacités nationales, améliorer les performances du système de santé et promouvoir une approche intégrée de la santé publique ». En outre, le ministre a exprimé « sa reconnaissance pour l'appui technique et l'expertise fournis par l'OMS », précisant que « cet accompagnement s'avère déterminant, notamment dans les domaines de la prévention, de la prise en charge des patients et du renforcement des compétences des professionnels de santé ». Il a également assuré que « l'Algérie poursuivra ses efforts pour consolider les acquis et développer des programmes innovants adaptés aux besoins de la population ». Abordant les perspectives de coopération, M. Aït Messaoudène a réaffirmé « la volonté de l'Algérie de poursuivre et d'intensifier le travail conjoint avec l'OMS », mettant l'accent sur « le développement des programmes de prévention, l'amélioration des indicateurs de santé publique et le renforcement de la préparation du système de santé face aux risques émergents ». Il a ajouté que « la résilience du système sanitaire national constitue aujourd'hui une priorité stratégique ». Par ailleurs, les discussions ont porté sur l'enjeu structurant de « l'atteinte du niveau de maturité 3 (ML3) dans le domaine des médicaments et des vaccins ». A ce sujet, les deux parties ont souligné qu'il s'agit « d'un indicateur international clé reflétant l'efficacité, la crédibilité et la fiabilité du système national de régulation pharmaceutique », et qu'« atteindre ce niveau permettra à l'Algérie de renforcer sa souveraineté sanitaire et de s'inscrire davantage dans les standards internationaux ». Au terme de cette rencontre, les deux parties ont réitéré « leur engagement commun à renforcer davantage la coopération bilatérale », en vue de « soutenir le développement du système de santé national et d'améliorer durablement la qualité des services offerts aux citoyens ». Une convergence de vues qui confirme la place stratégique de la santé publique dans les priorités nationales et l'importance d'un partenariat solide avec les institutions internationales.

Sihem Bounabi

COOPÉRATION AVEC LE FONDS VERT ONUSIEN POUR LE CLIMAT

Barrage vert et systèmes d'alerte en première ligne

EN VISITE officielle en Algérie, une délégation de haut niveau du Fonds vert pour le climat (FVC),conduite par le directeur adjoint du Fonds chargé de l'Afrique du Nord et de l'Afrique centrale, Gabriel Bock, œuvre avec les autorités nationales compétentes sur plusieurs axes jugés prioritaires, à l'instar du Barrage vert et des systèmes d'alerte précoce (SAP). C'est ce qu'a indiqué un communiqué du ministère de l'Environnement et de la Qualité de la vie.
Cette mission intervient dans le cadre de l'optimisation de l'action conjointe entre les deux parties en matière climatique et de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Elle s'inscrit dans une dynamique tendant à consolider le partenariat avec ce mécanisme financier relevant de l'Organisation des Nations unies (ONU), placé sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le fonds est considéré comme ayant pour mission de mobiliser et d'orienter des financements vers les États en développement les plus vulnérables face au réchauffement climatique, en vue de soutenir des projets de lutte contre les effets des changements climatiques et d'améliorer les capacités d'adaptation.
S'exprimant à cette occasion, Gabriel Bock a indiqué que la délégation est en mission pour travailler avec les autorités algériennes sur plusieurs axes qu'il considère stratégiques et prioritaires. Il a cité en premier lieu « le projet du Barrage vert », soutenant que celui-ci pourrait efficacement contribuer à la lutte contre la désertification et à l'intensification de la résilience environnementale du pays.
Parmi les étapes majeures de cette mission, figure d'ailleurs une visite sur terrain consacrée au projet de réhabilitation du Barrage vert, présenté par le ministère comme l'un des chantiers environnementaux stratégiques du pays. Dans le même élan, Gabriel Bock a déclaré que les discussions porteront sur des initiatives relatives aux systèmes d'alerte précoce (SAP), qu'il préconise vivement, dans le cadre de l'initiative « Alertes précoces pour tous », lancée en 2022 par le secrétaire général de l'ONU.
En lien avec ses objectifs, les systèmes d'alerte précoce financés par le FVC sont des dispositifs recommandés qui servent principalement à anticiper et diffuser, au moment opportun, des alertes météorologiques concernant divers risques climatiques, tels que les inondations, les sécheresses ou encore les tempêtes. Selon le FVC, ces projets visent à protéger les vies humaines et l'économie, tout en renforçant la résilience des pays, en particulier ceux en développement, face aux effets des changements climatiques.
Dans ce sillage, le directeur adjoint du Fonds onusien a ajouté que lors de cette visite de travail, « le Fonds examinerait les moyens de mobiliser ses instruments d'appui à la préparation, toujours avec pour objectif de consolider les capacités nationales et d'accompagner la maturation de futurs projets ». Il a affirmé que l'institution, présentée comme « le plus grand fonds mondial dédié au soutien des ambitions climatiques des pays en développement », se dit fière de nouer un partenariat avec l'Algérie, dans le but d'accompagner ses priorités en matière d'action climatique.
Au cours de cette visite, les responsables algériens présenteront le programme du secteur de l'Environnement et de la Qualité de la vie ainsi que plusieurs projets stratégiques supervisés par le département ministériel. Selon le ministère, les échanges porteront sur les politiques en rapport avec les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et les initiatives nationales de durabilité environnementale.
Tel que mentionné dans le communiqué, le programme prévoit aussi l'examen des perspectives de coopération internationale et des mécanismes de soutien susceptibles de booster les capacités nationales dans « la mise en œuvre de projets environnementaux durables à impact concret ». Il s'agira d'identifier les voies permettant d'élargir l'accès de l'Algérie aux financements climatiques internationaux.

Khalil Aouir

SABOTAGE DE NORD STREAM

Le silence troublant de Copenhague

L'affaire du sabotage de Nord Stream, cette affaire explosive qui a littéralement fait bouillir la mer Baltique en septembre 2022, vient de connaître un nouveau rebondissement diplomatique. Alors que les enquêtes judiciaires s'enlisent ou se ferment chez les nations nordiques, la Russie sort de sa réserve pour dénoncer ce qu'elle qualifie de « parodie de justice ». Au cœur de cette tempête, le rôle ambigu du Danemark et l'étau qui se resserre autour d'un commando ukrainien, ayant saboté le gazoduc qui alimentait l'Allemagne en gaz russe.

C'est par la voix de son ambassadeur à Copenhague, Vladimir Barbine, que la Russie a choisi de porter l'estocade. Dans une déclaration accordée au journal Jyllands-Posten, le diplomate russe a accusé la justice danoise de « ne pas être intéressée par l'établissement de la vérité sur ce crime ». Selon lui, la clôture brutale de l'enquête danoise en février 2024 ne serait pas le fruit d'une impasse technique, mais d'un calcul politique délibéré.

« Copenhague craint manifestement de mettre en péril le soutien occidental aux actions militaires de l'Ukraine contre la Russie », a martelé M. Barbine. En refusant d'accorder une aide juridique à Moscou et en bloquant toute initiative d'enquête indépendante sous l'égide de l'ONU, le Danemark se serait rendu coupable d'une violation flagrante du droit international, estime l'ambassadeur russe. Pour l'ambassadeur, dissimuler les résultats d'une enquête au public « contredit le principe fondamental de la justice selon lequel les crimes commis doivent être punis ».



LE SPECTRE DE LA « PISTE UKRAINIENNE »

Si les propos de l'ambassadeur Barbine résonnent avec une telle force, c'est que les éléments factuels accumulés ces derniers mois pointent avec une insistance croissante vers Kiev. L'enquête allemande, la seule encore active, a permis des avancées spectaculaires que le silence danois semble vouloir ignorer.

L'identification du voilier Andromeda, parti du port de Rostock avec à son bord des traces d'explosifs militaires (HMX), a constitué le premier jalon. Depuis, les services de renseignement et les polices européennes ont mis un nom sur les suspects. Un mandat d'arrêt européen a été émis contre un moniteur de plongée ukrainien, identifié comme « Volodymyr Z. ».

Des révélations médiatiques, notamment du Wall Street Journal, suggèrent même que l'opération aurait été validée au plus haut niveau de l'appareil militaire ukrainien, sous la supervision du général Valery Zaloujny, alors commandant en chef des armées. Bien que la présidence ukrainienne qualifie ces accusations de « nonsens absolu », l'absence de coopération de certains alliés — à l'instar de la Pologne qui a laissé filer un suspect vers l'Ukraine — alimente les doutes sur une volonté réelle de faire éclater la vérité.

UN ATTENTAT FOMENTÉ À WASHINGTON

Tout un plan a été échafaudé par la CIA pour détruite le gazoduc russe. Ainsi, du 29 août au 14 septembre 2022, près de l'île suédoise de Bornholm, où passaient les lignes du Nord Stream, un détachement de débarquement amphibie de la marine américaine à bord des navires de la marine suédoise Kearsarge et Gunston Hall et du porte-hélicoptères Arlington a effectué un exercice. Au même moment et à cet endroit, des exercices de l'OTAN Northern Coasts-2022 ont eu lieu, bien qu'ils aient été principalement prévus dans d'autres parties de la mer Baltique et du golfe de Finlande.

Neuf navires ont été observés dans la région à cette période: la frégate Schleswig-Holstein, le navire de reconnaissance Oste, le dragueur de mines Bad Bevensen, le sous-marin allemand U-32, le dragueur de mines français Croix du Sud. Étaient également présents un groupe de plongeurs de la marine américaine qui opéraient depuis le navire d'état-major de la marine lettone Virsaitis. Il n'est pas inconcevable que des explosifs aient été placés sur les pipelines par le biais de cet équipage.

La CIA a mis au point une opération-cadre pour détourner l'attention de la communauté internationale des véritables organisateurs. Les services spéciaux ukrainiens ont été chargés de cette mission. La confiance de la CIA envers les Ukrainiens s'explique par le contrôle total exercé par Washington sur les services de Kiev, complétement inféodés dans le dispositif subversif antirusse de l'Occident intégral.

Aujourd'hui, l'épaisse fumée s'est dissipée. Des noms sont connus. Ainsi, le commandant de l'équipe ukrainienne était le colonel Roman Tchervinsky. Son rôle a été décrit plus tard par le Washington Post en novembre 2023. Y ont également participé les plongeurs ukrainiens A. Burghomistrenko, O. Varava, R. Rudenko, Sergueï Kouznetsov et une femme portant l'indicatif d'appel Marisha. Le superviseur était le chef adjoint de la mission américaine en Ukraine, K. Smith.

Le 28 octobre 2025, la cour d'appel de Bologne a validé l'extradition vers l'Allemagne de Sergueï Kouznetsov. Le suspect, arrêté près de Rimini, reste en détention en attendant la décision de la Cour de cassation. Kouznetsov, arrêté en août 2025 est accusé par les procureurs allemands d'être « le coordinateur une opération visant à détruire des infrastructures énergétiques essentielles » reliant la Russie à l'Europe. La cour d'appel de Bologne a validé le transfert du suspect, confirmant une décision rendue précédemment.

LE DROIT INTERNATIONAL : UNE OBLIGATION DE POURSUIVRE ?

Au-delà de la polémique politique, c'est le cadre juridique qui place le Danemark dans une position inconfortable. En tant qu'État côtier dont la Zone Économique Exclusive (ZEE) a été le théâtre de ce sabotage, Copenhague est liée par des traités internationaux stricts.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), en son article 113, impose aux États d'adopter des lois pour punir la rupture ou la détérioration intentionnelle de pipelines sous-marins. Plus contraignante encore, la Convention SUA (pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime) oblige les signataires à poursuivre ou à extrader les auteurs d'actes de violence contre des infrastructures maritimes.

En mettant fin à son enquête sous prétexte qu'il n'y avait « pas de base suffisante » pour des poursuites pénales nationales, le Danemark semble ignorer le principe juridique aut dedere aut judicare (poursuivre ou extrader). Cette décision crée un précédent dangereux : celui d'une zone de non-droit au cœur de l'Europe, où un acte de terrorisme contre une infrastructure énergétique majeure peut rester impuni pour des raisons d'opportunisme géopolitique.

L'affaire Nord Stream illustre désormais une fracture entre la nécessité de maintenir une alliance militaire solide face à la Russie et l'exigence d'impartialité judiciaire. Pour de nombreux observateurs, le refus danois de coopérer avec la Russie ou de porter l'affaire devant une instance internationale indépendante sape la confiance dans les institutions nordiques.

Tant que les résultats de l'enquête allemande ne seront pas traduits en actes judiciaires concrets, et tant que les suspects identifiés bénéficieront de zones de refuge, le sabotage de Nord Stream restera la blessure béante d'un ordre international où la raison d'État semble avoir définitivement pris le pas sur le droit.

Mahmoud Benmostefa

DÉTROIT D'ORMUZ

Trump ordonne la préparation d'un blocus prolongé contre l'Iran

LA MAISON BLANCHE s'engage dans un blocus naval de longue durée contre l'Iran. La pression économique évite une guerre ouverte mais alourdit les tensions régionales et complique la position de Trump sur le plan intérieur. Les républicains redoutent un contrecoup électoral, tandis que Téhéran conditionne tout dialogue à une levée des sanctions. Le président américain, Donald Trump, a ordonné à ses collaborateurs de se préparer à un blocus de longue durée contre l'Iran, rapporte le Wall Street Journal (WSJ) citant des responsables américains. Lors des dernières réunions tenues dans le centre opérationnel de la Maison Blanche, le locataire du Bureau ovale aurait décidé de maintenir la pression sur l'économie iranienne ainsi que sur ses exportations pétrolières, en bloquant ses ports. D'après la même source, le président des États-Unis estimerait que les risques liés aux autres options – reprise des bombardements ou retrait pur et simple – seraient plus élevés que la poursuite du blocus. Pourtant, sa prolongation risque de déboucher sur un enlisement du conflit, pourrait faire grimper le prix de l'essence, dégrader la popularité de Trump et compromettre davantage les perspectives des républicains pour les élections de mi-mandat. Pour l'instant, le chef d'État se satisfait d'un blocus sans terme fixe, qu'il a lui-même présenté comme un moyen de pousser l'Iran vers un « état d'effondrement ». Un haut responsable américain a déclaré que cette stratégie « écraserait manifestement l'économie iranienne » : le pays peine à stocker son pétrole invendu. Le Wall Street Journal note que l'Iran a dû recourir à des mesures extrêmes, ses réservoirs étant saturés. Le brut est désormais entreposé sur des pétroliers, dans des conteneurs et d'anciennes cuves autrefois abandonnées. L'Iran a proposé un cessez-le-feu assorti d'un règlement de la situation autour du détroit d'Ormuz, en reportant les négociations sur le programme nucléaire. Toutefois, Donald Trump et son équipe pour la sécurité nationale ont jugé que cette offre priverait les États-Unis d'une partie de leurs leviers d'influence pour obtenir des concessions nucléaires. Washington exige que tout accord-cadre en vue d'une paix durable inclue des engagements fermes sur le programme nucléaire iranien.

R. I.

DÉVELOPPEMENT À BÉJAÏA

Une dynamique croissante

Le wali de Béjaïa, Kamel Eddine Karbouche, a dressé un bilan positif et ambitieux lors de la présentation des activités de la wilaya. L'année 2025 a marqué un tournant décisif en matière de développement local avec le lancement de plus de 700 opérations destinées à transformer durablement la wilaya. S'exprimant lors de la première session de l'APW consacrée notamment au budget, aux subventions associatives et aux préparatifs de la saison estivale 2026 et des examens scolaires, le chef de l'exécutif a souligné qu'une dynamique de croissance sans précédent a été amorcée dès 2020.



Grâce au soutien financier massif de l'État, la wilaya a pu inscrire un total impressionnant de 7 077 opérations, illustrant une volonté politique ferme de combler les retards infrastructurels. Le secteur des travaux publics se place en pole position de cet essor.

Des projets d'envergure nationale ont été concrétisés, à l'image de la mise en service de 37 km de la pénétrante autoroutière, des tunnels stratégiques de Sidi-Aïch et les échangeurs d'Amizour et d'Oued Ghir. Parallèlement, l'aménagement des gorges de Kherrata et des RN 24 et RN12 renforce la connexion entre le port de Béjaïa et les wilayas voisines. L'avenir de la mobilité se dessine également avec le lancement du dédoublement de la voie ferrée Béjaïa-Béni Mansour et l'étude du futur téléphérique de la ville de Yemma Gouraya. Enfin, la réhabilitation des tunnels de Kherrata et du quai de la Casbah a été officiellement initiée.

Concernant l'hydraulique, une station de dessalement de Tighremt (Toudja), d'une capacité de 300 000 m³/jour, devient le pilier d'une nouvelle stratégie de sécurité hydrique, complétée par une excellente pluviométrie cette année. Sur le front de l'assainissement, les stations d'épuration (STEP) de Sidi-Aïch et d'Akbou progressent, tandis que celles d'Oued-Ghir et d'El-Kseur sont lancées. Les efforts se poursuivent également pour le transfert d'eau à partir de la station de dessalement de Toudja en sans compter l'alimentation dernièrement en eau potable de nombreux villages de Kherrata.

Le secteur de la santé a connu une amélioration qualitative majeure et le sera encore les années à venir. La lutte contre le cancer franchit une étape décisive avec la finalisation du Centre anti-cancer (CAC) d'Amizour, doté de 30 lots d'équipements de pointe. Le réseau sanitaire est renforcé par la construction de trois hôpitaux (Souk El-Tenine, Tazmalt et Oued Ghir) et l'inscription d'un nouvel établissement à Béni Maâouche. Un projet phare est retenu. Il s'agit du futur CHU de 500 lits prévu à El-Kseur, qui devrait ériger Béjaïa en pôle médical d'excellence. Par ailleurs, l'étude pour l'école paramédicale de Djebira (Boukhélifa) touche à sa fin, malgré des procédures de déclassement de terrain agricole toujours en cours. Le sport bénéficie aussi de cette dynamique avec deux annonces phares, dont la présentation de l'étude pour le grand stade de 30 000 places à El-Kseur et le projet d'une salle omnisports à Béjaïa. Pour M. Karbouche, « ces réussites découlent d'une synergie exemplaire entre les élus et l'exécutif ». Ce bilan, couvrant la période 2020-2025, montre une wilaya capable de transformer ses défis en leviers de croissance économique et sociale. Le président de l'APW, Bachir Barket, a passé en revue les secteurs névralgiques suivis par l'assemblée depuis trois ans (éducation, tourisme, environnement, etc.). Tout en saluant les efforts collectifs, il a rappelé les besoins urgents exprimés lors de la visite du premier ministre en mars dernier à Béjaïa. Parmi les priorités qu'il a relevées figure une enveloppe de 1000 milliards de centimes pour les chemins communaux et le projet « cheval de bataille » de l'APW et le dédoublement de la RN9 (estimé à 50 milliards de dinars). Il a, également, évoqué l'extension de la piste de l'aéroport, le dégel de la zone industrielle de Béni Mansour et la création de nouveaux hôpitaux à Aokas et Kherrata. Enfin, les élus ont relaté les préoccupations sociales des citoyens, insistant sur l'alimentation en eau potable, le bitumage des routes, l'éclairage public et le raccordement au gaz, entre autres. Ils ont également relevé un certain nombre de retard dans la réalisation de projets d'infrastructures.

N. Bensalem

RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le plaidoyer de la DSP d'Oran

LES RISQUES psychosociaux en milieu professionnel ont été au cœur d'une journée d'étude organisée hier au siège de Sonatrach à Aïn El Bia (Bethioua), à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Initiée par la Direction de la Santé et de la Population (DSP) d'Oran en coordination avec le groupe pétrolier, cette rencontre a mobilisé experts et partenaires sociaux (CNAS, CASNOS, Inspection du travail). L'objectif est clair : faire de la santé mentale un levier de préservation du capital humain.

S'exprimant lors de l'ouverture officielle de cette manifestation, le directeur de la santé de la wilaya d'Oran Abdallah Kassi a d'emblée souligné la portée symbolique de cette rencontre, affirmant qu'il s'agit d'une « occasion importante pour rappeler la nécessité de promouvoir des environnements de travail sûrs et sains, respectueux de la dignité humaine ».

Évoquant la thématique spécifique de cette édition, il a précisé que le choix des risques psychosociaux s'inscrit en droite ligne avec les orientations de l'Organisation internationale du Travail. Selon lui, le stress professionnel est un défi qui impose de « trouver des solutions pratiques, adaptées et durables ».



M. Kassi a également insisté sur la dimension collective de cette mission, rappelant que les autorités publiques, les entreprises et les partenaires sociaux partagent la responsabilité d'ancrer « une véritable culture de santé et de sécurité ». Il a conclu son allocution en réitérant l'engagement de la wilaya d'Oran à soutenir la protection des travailleurs, « pilier fondamental de tout développement durable », avant de déclarer officiellement l'ouverture du séminaire au nom du Wali d'Oran. Prenant la parole à son tour, M. Bouamama Omar, Directeur de l'administration et des moyens de l'activité Liquéfaction et Séparation (LQS) au sein de Sonatrach, a mis en avant l'implication concrète du groupe pétrolier dans cette démarche de prévention. Il a tenu à rassurer sur le fait que la compagnie nationale « déploie tous les efforts nécessaires pour instaurer un climat favorable et mobiliser l'ensemble des moyens matériels et humains afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs ».

Saluant l'hospitalité de cette rencontre au siège de l'entreprise à Bethioua, le responsable a exprimé sa gratitude envers les équipes médicales publiques. « Nous tenons à remercier les équipes de la Direction de la Santé pour les efforts fournis ; ils nous prêtent assistance, à chaque fois, en matière de médecine du travail », a-t-il souligné, formulant le vœu que cette journée apporte des bénéfices tangibles pour la protection de l'ensemble du personnel.

Brahim Mazi.

SYMBOLE DE RAFFINEMENT ET D'IDENTITÉ

Le «Karakou», un habit traditionnel algérien aux racines millénaires

À l'occasion du Mois du patrimoine 2026, le musée public national de Sétif a accueilli un séminaire consacré au Karakou, pièce emblématique du costume traditionnel algérien, dont les origines remonteraient à des temps très anciens.

Chercheurs et spécialistes du patrimoine y ont mis en avant l'ancrage historique et culturel de cet habit, en s'appuyant sur des études scientifiques et des découvertes archéologiques attestant d'un savoir-faire vestimentaire ancien en Algérie. Cet habit très prisé dans plusieurs région, apparaît comme un marqueur identitaire fort, témoignant de la richesse et de la continuité des pratiques artisanales à travers les siècles. La rencontre a également permis d'aborder les enjeux de conservation et les nouvelles approches de valorisation muséale.



L'anthropologue Nacéra Kechiouche, de la faculté des sciences humaines et sociales de l'université de Tlemcen, a affirmé dans son intervention intitulée «Le Karakou algérien : histoire, évolution et fonction» que «la majorité des études, étayées par des preuves matérielles, confirment l'apparition de cette veste (Karakou) en Algérie dès l'ère préhistorique, à l'instar des peintures et gravures rupestres du Tassili et du site archéologique de Sefar, qui témoignent de l'ancienneté de la civilisation en Algérie». L'intervenante a ajouté que «l'Algérie a connu les métiers de la couture et de la broderie bien avant l'ère chrétienne. Les fresques du Tassili montrent des femmes vêtues d'habits ornés, ce qui prouve l'existence d'un savoir-faire dans la confection et la décoration vestimentaire, reflétant ainsi un haut niveau de raffinement esthétique et culturel dans la société algérienne antique».

L'académicienne s'est appuyée sur plusieurs recherches d'experts ainsi que sur de nombreux sites archéologiques à travers le pays. Elle a présenté des preuves (photos et vidéos à l'appui) concernant des découvertes réalisées dans des abris sous roche ayant fait l'objet de fouilles dans les environs d'Oran, d'Alger et de Saïda, ainsi que dans d'autres sites ayant servi d'habitat à l'homme préhistorique.

De son côté, le conservateur du patrimoine culturel au musée public national des arts et expressions populaires de Tlemcen, Farès El Majdoub, a abordé, lors de sa communication, le thème de «La conservation dans les musées : entre réalité et aspirations».

La directrice du musée public national de Sétif, Chadia Khalfallah, a déclaré à l'APS que les participants à cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine 2026, effectueront une visite virtuelle du musée de Tlemcen grâce à des lunettes électroniques et visionneront une vidéo immersive animant d'anciennes images de la ville de Tlemcen par l'intelligence artificielle (IA). A noter que, toujours dans le cadre du mois du patrimoine, une exposition a été organisée mardi pour mettre en lumière le patrimoine matériel et immatériel de la capitale des Zianides (Tlemcen) à travers ses monuments archéologiques les plus emblématiques.

A. B. / Agence

FESTIVAL D'ANNABA DU FILM MÉDITERRANÉEN

Quand le costume traditionnel dialogue avec le cinéma

EN MARGE du 6e Festival du film méditerranéen d'Annaba, le hall du Palais de la culture Mohamed-Boudiaf accueille une exposition d'envergure consacrée aux habits traditionnels algériens. Le rendez-vous a réuni une trentaine d'associations venues de différentes régions du pays.

Pensée comme un prolongement culturel de la manifestation cinématographique, cette initiative met en lumière la richesse du patrimoine vestimentaire national et son potentiel de rayonnement auprès d'un public international.

L'événement, initié par la Direction de la culture et des arts, s'impose aussi comme un espace de rencontre entre créateurs, artisans et visiteurs. La présence remarquée d'une robe annabi brodée de fetla, pièce maîtresse de l'exposition, illustre à elle seule l'attachement à une identité plurielle portée par les acteurs du patrimoine de la région.

La Directrice de la culture et des arts, Saliha Berkouk a indiqué que cette exposition, organisée en coordination avec le Palais de la culture Mohamed-Boudiaf, procède d'une «vision stratégique du secteur de la culture et des arts qui entend tirer parti des manifestations culturelles internationales pour promouvoir le patrimoine de l'Algérie, en général, et la wilaya d'Annaba en particulier».

Elle a ajouté que cette exposition «constitue un événement culturel visant à marquer la présence de l'identité nationale dans les espaces internationaux», avant de souligner que la participation d'un grand nombre d'associations de plusieurs régions du pays «révèle une prise de conscience collective de l'importance de protéger le patrimoine culturel et de le transmettre aux générations futures».

De son côté, le Directeur du Palais de la culture, Ahmed Hamel a indiqué que l'exposition «met particulièrement en avant les spécificités locales de la ville d'Annaba en ornant le hall du palais de la culture d'une somptueuse robe de style annabi, agrémentée de fetla, devenue la pièce maîtresse de l'exposition».

Cette pièce patrimoniale, avec sa broderie délicate en fils d'or, a suscité l'admiration des invités du Festival, cinéastes et critiques étrangers, qui se sont dits «subjugués» par la beauté de cette robe de cérémonie, symbolique du patrimoine culturel algérien.



Les représentants des associations participantes, saluant cette initiative qui leur a permis de se rapprocher d'un large public et de faire connaître leurs productions traditionnelles, ont souligné que le fait d'inclure les métiers d'art dans les grands festivals de cinéma «ouvre de nouvelles perspectives pour la promotion du tourisme».

Cette exposition a été marquée, dès son ouverture, par une grande affluence de familles d'Annaba et de visiteurs de la ville, ainsi que des délégations participant au Festival, qui ont tous salué la qualité de l'organisation et la beauté des stands ornés d'habits traditionnels de différentes régions du pays, tels que la gandoura d'Annaba, la djeba kabyle, la melhfa et les costumes des Aurès qui forment une mosaïque reflétant la diversité culturelle algérienne.

L'exposition, qui se poursuivra tout au long du Festival du film méditerranéen, sera agrémentée d'ateliers destinés au public qui pourra découvrir les étapes de la confection des habits traditionnels.

A. B. / Agence

MOIS DU PATRIMOINE

«La Kheïma du patrimoine populaire» lancée à Rélizane

«LA KHEÏMA du patrimoine populaire» a débuté mardi à la Maison de la culture M›hamed-Issiakhem de Relizane, dans le but de mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de la région, à l'occasion du Mois du Patrimoine (18 avril-18 mai).

La cérémonie d'ouverture de cet événement culturel a été marquée par une communication intitulée «L'identité algérienne dans la poésie populaire», au cours de laquelle le professeur Zine El-Abidine Benziani a évoqué la capacité de résistance de la poésie populaire face aux transformations socioculturelles. Le conférencier a souligné que la poésie constitue un véritable réservoir culturel ayant préservé la mémoire nationale à travers les époques et consigné les valeurs sociales.

De son côté, le docteur Abdelhakim Sadji de l'Université de Mostaganem, dans sa communication intitulée «La poésie populaire algérienne et son rôle majeur dans la préservation de l'identité culturelle et nationale», a affirmé que «la poésie melhoun en Algérie a su, grâce à son langage proche des populations, préserver les valeurs spirituelles et religieuses de la société algérienne». Il a également indiqué que les poètes populaires ont été de véritables «gardiens de l'identité», ayant fait face aux politiques du colonialisme français visant à effacer l'identité algérienne arabe et musulmane.

Le programme de la première journée comprenait également des récitals de poésie populaire (melhoun) présentés par les poètes Benabdellah Mustapha et Lazreg Mellah, abordant principalement des thèmes sociaux et célébrant l'amour de la patrie, ainsi que la lutte du peuple algérien pour la liberté et la dignité.

Le directeur de la Maison de la culture M›hamed-Issiakhem, organisatrice de l'événement, Tayeb Bentouati a indiqué que cette manifestation culturelle de trois jours, permettra aux participants de présenter des poèmes populaires aux thèmes variés, mettant en valeur la richesse du patrimoine de la région de Relizane et de l'Ouest du pays. Ces œuvres feront l'objet d'évaluations et de discussions par des enseignants universitaires spécialisés en littérature et en poésie populaire.

Des conférences seront également animées par des universitaires et chercheurs autour de cet art populaire authentique afin de mieux le faire connaître, a ajouté le même responsable.

Les organisateurs de cet événement visent à revitaliser le patrimoine local, notamment la poésie populaire, à le faire découvrir davantage aux jeunes générations et à encourager les créateurs dans ce domaine, tout en les incitant à préserver cet héritage culturel.

Enfin, cette manifestation comprendra aussi des prestations musicales et patrimoniales, des récitals issus du patrimoine bédouin, ainsi que des spectacles folkloriques présentés par des troupes locales telles que El-Hayat et El-Adjial.

R. C.

FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE : USM ALGER VS CR BELOUIZDAD

Le Clasico de la 10e Étoile

Pour la seconde année consécutive, le destin a orchestré ce que les supporters craignaient et espéraient à la fois : une finale de Coupe d'Algérie opposant l'USM Alger au CR Belouizdad. Ce n'est pas seulement un match de football ; c'est le huitième chapitre d'une saga entamée en 1969, un duel fratricide pour la suprématie absolue du football algérien.

L'enjeu de cette finale 2026 dépasse le simple trophée en argent ciselé. À l'heure du coup d'envoi, l'USMA et le CRB se partagent le trône de la compétition avec 9 titres chacun (aux côtés de l'ES Sétif et du MC Alger). Le vainqueur de ce soir ne soulèvera pas seulement une coupe ; il deviendra le premier club de l'histoire à épingler une dixième étoile à son palmarès, s'isolant seul au sommet de la hiérarchie nationale. Cette finale est aussi celle de la confirmation ou de la revanche. En 2025, l'USMA avait glacé les supporters du Chabab en s'imposant 2-0 dans une finale tactique et fermée. Aujourd'hui, le CRB revient avec la rage du revanchard, porté par un effectif galactique, bien décidé à ne pas laisser son voisin s'envoler au palmarès.

Pour comprendre l'intensité de ce match, il faut remonter aux racines. La relation entre l'USMA et le CRB en Coupe d'Algérie est un miroir de l'évolution du pays .L'ère du Chabab (1969-1978) : Les premières confrontations furent à l'avantage du CRB de Lalmas et Kalem. En 1969 et 1970, il fallut des matchs d'appui pour départager les deux ogres, le CRB finissant par l'emporter grâce à son expérience des grands rendez-vous. En 1978, la finale fut marquée par un combat physique intense, scellant la domination du Chabab sur cette décennie.

Le réveil de Soustara (1988-2003) : Le vent a tourné à la fin des années 80. La finale de 1988, disputée dans une ambiance électrique au 5-Juillet, a vu l'USMA s'imposer aux tirs au but. En 2003, le but en or de Moncef Ouichaoui est resté dans la mémoire collective comme l'un des moments les plus dramatiques du derby. L'USMA reprenait alors son destin en main. Après deux décennies sans finale commune, les deux clubs se retrouvent à nouveau au sommet. Le professionnalisme et les investissements massifs ont transformé ces deux entités en machines à gagner, rendant leurs confrontations plus tactiques, plus médiatisées, et plus internationales.



La forteresse de SoustaraSous la houlette de Lamine N'Diaye, l'USMA a développé cette saison une identité de jeu basée sur une solidité défensive à toute épreuve. Avec seulement 12 buts encaissés en championnat, les Rouge et Noir misent sur une transition rapide. Leurs points forts :Un milieu de terrain de fer : Capable d'étouffer la création adverse. L'expérience des finales : Ayant gagné l'an dernier, l'équipe possède cet ascendant psychologique crucial

Le CRB, de son côté, propose un football plus expansif. Les «Belouizdadis» s'appuient sur une possession de balle supérieure et des individualités capables de débloquer la situation sur un coup de génie. Une attaque de feu : Avec le meilleur buteur de la saison, le CRB a les armes pour percer le verrou usmiste. La soif de rachat : L'échec de 2025 est encore dans toutes les têtes. Pour les cadres du club, cette finale est une mission de rédemption., les quartiers d'Alger ont changé de visage. De la Place des Martyrs à Belcourt, en passant par Bab El Oued et Laâquiba, les balcons se sont parés de drapeaux

Le Stade Nelson Mandela de Baraki, joyau architectural, s'apprête à vivre sa plus belle soirée. Les «tifos» préparés par les Ultras des deux camps promettent un spectacle visuel qui fera le tour du monde sur les réseaux sociaux.V. Ce que disent les experts Interrogé hier, l'ancien international Ali Bencheikh soulignait : «Dans une finale USMA-CRB, les statistiques ne comptent plus. C'est celui qui saura gérer ses émotions dans les vingt premières minutes qui soulèvera la coupe. L'USMA est calme, peut-être trop. Le CRB est nerveux, mais c'est cette nervosité qui peut les porter. «Conclusion : Une page d'histoire Qu'elle se termine aux tirs au but ou par un exploit individuel à la 90e minute, cette finale est déjà historique. Elle oppose deux institutions qui sont l'âme même d'Alger. Ce soir, au-delà de la rivalité, c'est le football algérien qui sortira grandi de ce duel pour la dixième étoile.Le coup d'envoi est imminent. Alger retient son souffle. Que le meilleur gagne.

AKRAM MECHAIRIA AU SIFFLET

La Commission fédérale de l'arbitrage de la Fédération algérienne de football a dévoilé la désignation officielle du corps arbitral appelé à diriger la finale de la Coupe d'Algérie 2026, qui opposera l'USM Alger au CR Belouizdad dans une affiche très attendue.

Pour ce rendez-vous majeur du calendrier national, c'est Akram Mechairia qui aura la lourde responsabilité de diriger les débats. Il sera épaulé dans sa mission par ses assistants Mokrane Gourari et Ghozlane Mohamed. Le rôle de quatrième arbitre a été confié à Bouab Alaa, tandis que Chelali Lamine officiera en tant qu'assistant remplaçant. Du côté de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR), la CFA a désigné Youcef Taieb Bouderbal, qui sera assisté par Rezga Mohamed Lamine, pour superviser les situations litigieuses et garantir une prise de décision optimale.

Cette finale 2026 promet d'être particulièrement intense puisqu'elle mettra aux prises deux géants du football national dans un remake de l'édition précédente. Lors de leur dernière confrontation à ce stade de la compétition, les deux formations avaient livré une bataille acharnée. L'USM Alger s'était finalement imposée (2-0), au terme d'un duel serré et engagé jusqu'au coup de sifflet final.

Statistiques (Toutes compétitions)

L'historique des confrontations entre l'USM Alger et le CR Belouizdad témoigne d'une rivalité équilibrée et intense, marquée par des cycles de domination alternés.

BILAN EN COUPE D'ALGÉRIE (FINALES)

Avant cette 8e confrontation globale (incluant les matchs à rejouer), les deux clubs se sont affrontés lors de 6 finales distinctes pour se disputer le trophée :

Équilibre des titres : 3 trophées chacun remportés l'un contre l'autre .Victoires du CRB : 1969 (après match d'appui), 1970 (après match d'appui) et 1978.Victoires de l'USMA : 1988 (tirs au but), 2003 (but en or) et 2025 (2-0).

TOTAL DE MATCHS 110 RENCONTRES OFFICIELLES ENREGISTRÉES.

Victoires USM Alger : 37 victoires.

Victoires CR Belouizdad : 32 victoires.Matchs

Nuls : 41 matchs se sont soldés par un score de parité

SÉRIES ET RECORDS PARTICULIERS

Invincibilité record : L'USM Alger détient une série record de 13 matchs consécutifs sans défaite face au CRB entre août 2008 et septembre 2014.

Durant cette même période, le CR Belouizdad est resté 8 matchs consécutifs sans marquer le moindre but contre l'USMA.

Plus large victoire : Le CRB a enregistré un succès historique de 4-0 à domicile (score également atteint par l'USMA en 2017)

CRB : Belhocini reprend espoir pour la finale

UNE TRÈS BONNE nouvelle pour le CR Belouizdad. Abdennour Belhocini a repris le chemin de l'entraînement sur terrain hier. Même si le joueur a repris en solo, ses chances de participer sont désormais réelles.

Comme on en parle depuis deux jours maintenant, la blessure d'Abdennour Belhocini est arrivée au pire des moments. Le joueur a passé des examens qui ont révélé une petite lésion à l'ischio-jambier. Absent au cours des deux dernières séances d'entraînement, le pessimisme était de mise pour les Rouge et Blanc. Toutefois, hier, le joueur a fait son retour à l'entraînement et sur le terrain, non pas en salle. C'est déjà une très bonne nouvelle du moment que son état s'est amélioré. Le joueur a pu travailler, certes, en marge du groupe mais c'est déjà un acquis après seulement 48 heures de repos. D'ailleurs, le staff a accueilli le retour du joueur avec joie puisque même si c'était en solo, il a déjà envoyé des signaux positifs et c'est le plus important surtout qu'il reste encore un peu de temps avant la rencontre et qu'il peut encore progresser et espérer avoir un rôle à jouer au cours de la rencontre face à l'USMA. Il faut dire que Belhocini reste un joueur important puisqu'il peut apporter beaucoup de bonnes choses à son équipe surtout qu'il reste sur un but en demi-finale qui lui a fait énormément de bien. Le joueur est toujours suivi par le staff médical qui veille à ce que tout se passe bien pour lui.

MCA 2 - O. AKBOU 1 (MATCH DE MISE À JOUR DE LA 19E JOURNÉE).

À un souffle du 10e sacre

Pour le compte de la mise à jour de la 19ème journée de la Ligue 1 Mobilis, le match, disputé entre le MC Alger et l'Olympique Akbou, a été bien plaisant à suivre, ce mardi où les Algérois se sont difficilement imposés, sur le score étriqué de (2-1).



Les joueurs du Mouloudia d'Alger ont pris le jeu à leur compte au début de cette partie, pour tenter de prendre l'avantage et donc, de bien impressionner leurs concurrents, sur la pelouse du stade Ammar Ali de Douéra. Zougrana et ses coéquipiers maîtrisent le jeu face à une formation d'Akbou, jouant avec prudence, tout en pratiquant un jeu défensif. Ce qui a facilité la tâche aux joueurs des Vert et Rouge algérois. Mais les Vert et Rouge ont montré leur manque de réalisme à l'approche des buts de l'Olympique Akbou qui se contente, de son côté, d'essayer de surprendre les mouloudéens sur des contres.

Par la suite, on jouait la 27ème minute de la partie, lorsque, profitant d'une carence sur le plan défensif de la part des joueurs d'Akbou, Naïdji a réussi à ouvrir la marque pour son équipe. Ghazala et ses coéquipiers poursuivent leur jeu offensif, alors que les gars d'Akbou tentent de se réorganiser pour éviter d'encaisser un deuxième but. Les Vert et Rouge multiplient les rushs pour ajouter ce deuxième but de l'assurance, mais, la défense akboucienne se défend bien, au moment où ses attaquants tentent de surprendre les mouloudéens par des contres.

Par la suite, les joueurs des deux équipes s'échangent les actions offensives, mais, sans toutefois réussir à changer ce score d'un but à zéro en faveur des mouloudéens. La mi-temps est, justement, sifflée sur ce score avec le léger avantage au score pour le Mouloudia d'Alger.

De retour des vestiaires, les joueurs de l'Olympique Akbou sont revenus avec la détermination de niveler la marque, en jouant d'une manière plus offensive. Pendant ce temps, les joueurs du MCA tentent de préparer leurs actions offensives à partir de leur défense. Bien menaçants, les gars d'Akbou multiplient les actions offensives pour égaliser, obligeant le gardien de but du MCA à intervenir à plusieurs reprises pour sauver sa cage. On jouait la 52ème minute, lorsque Addadi profite d'une erreur défensive adverse, en adressant un tir fulgurant, ajustant parfaitement la balle pour l'envoyer au fond des filets du MCA, réussissant à égaliser.

Le match est alors relancé, et le jeu s'anime entre les joueurs des deux équipes. Une lutte acharnée a eu lieu sur le terrain entre les joueurs des deux formations dans la perspective de prendre l'avantage, en vain. Le manque de réalisme par excès de confiance et de nervosité de la part des joueurs des deux formations ne leur a pas permis de concrétiser une nouvelle fois. L'utilisation des fumigènes de la part des supporters a obligé l'arbitre à arrêter la partie pour mauvaise visibilité. Six minutes après, il a décidé de reprendre le jeu.

Les Vert et Rouge reprennent leur domination de la partie, jusqu'à la 90ème minute du jeu, lorsque l'arbitre Ghouti a décidé d'accorder un penalty au profit du MCA, pour une faute de main d'un joueur d'Akbou, après avoir consulté la VAR, devant les contestations de la part des joueurs d'Akbou. Le match est une fois de plus arrêté, avant que Bangoura ne se présente face au gardien de but d'Akbou pour tirer le penalty. Bangoura tire et marque le deuxième but pour son équipe.

Et cette rencontre de mise à jour s'est finalement terminée au profit du leader qui conforte sa position en totalisant 61 points, au moment où Akbou comptabilise 44 points pour occuper la 3ème place du podium.

CSC : une révolution en vue

LA DIRECTION du CS Constantine ne compte pas se limiter à un simple remaniement du staff technique. Selon une source responsable, les dirigeants envisagent une véritable révolution interne en prévision de la saison prochaine. L'objectif est de redonner un nouveau souffle à l'équipe et de corriger les insuffisances constatées tout au long de la saison en cours. Cette stratégie globale s'inscrit dans une volonté de bâtir un groupe plus compétitif, capable de répondre aux ambitions du club. Les changements les plus marquants concerneront l'effectif. En effet, un grand nombre de joueurs ne devraient pas poursuivre leur aventure sous les couleurs vertes et noires.

La baisse de forme de certains éléments ainsi que l'irrégularité des performances d'autres ont poussé les responsables à envisager leur départ. La direction estime que le moment est venu de tourner la page avec plusieurs joueurs et de miser sur des profils plus performants et constants. Par ailleurs, les joueurs en fin de contrat ne seront pas prolongés, une décision qui confirme la volonté de renouvellement. Quant aux éléments encore liés au club mais ne figurant plus dans les plans futurs, des discussions sont en cours afin de trouver des solutions à l'amiable, que ce soit sous forme de résiliation ou de transfert.

Justice : Un troisième ancien président de la FAF sous mandat de dépôt



L'ANCIEN président de la Fédération algérienne de football, Djahid Zefizef, a été placé en détention provisoire, marquant un nouveau tournant dans une série d'affaires judiciaires touchant d'anciens responsables du football national. La décision a été prise par le juge d'instruction près le pôle pénal économique et financier de Sidi M'hamed, qui a ordonné son incarcération à l'établissement pénitentiaire de Koléa, en compagnie de six autres mis en cause. Cette mesure intervient dans le cadre d'une enquête portant sur des faits présumés de corruption financière. Selon les premiers éléments, le dossier concerne notamment la gestion de la société Frigomedit, spécialisée dans le froid industriel, que Zefizef avait dirigée par le passé. Les investigations ont mis en lumière des soupçons d'irrégularités financières durant cette période, poussant la justice à ouvrir une information judiciaire approfondie. Au total, près de 60 personnes ont été entendues dans cette affaire. Après leur présentation devant le procureur de la République, plusieurs d'entre elles ont été déférées devant le juge d'instruction, qui a finalement décidé de placer sept accusés en détention provisoire, tout en laissant l'enquête ouverte. Par ailleurs, Zefizef n'en est pas à sa première confrontation avec la justice. Il faisait déjà l'objet d'un contrôle judiciaire dans une autre affaire liée à la gestion de la FAF, avec notamment une interdiction de quitter le territoire national et le retrait de son passeport. Il est également cité dans des dossiers impliquant d'anciens dirigeants du football algérien, dont Kheireddine Zetchi et Charaf-Eddine Amara.

Pour rappel, Djahid Zefizef avait accédé à la présidence de la FAF en 2022, avant de démissionner en 2023, à la suite de son échec à intégrer le comité exécutif de la Confédération africaine de football. Cette nouvelle affaire judiciaire vient ainsi assombrir davantage son parcours à la tête du football algérien.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE CHLEF
DIRECTION DES TRANSPORTS
N° D'IDENTIFICATION FISCALE : 099002019057230

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° :/2026

la direction des transports de la Wilaya de Chlef, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à l'étude d'un plan de transports de la Wilaya de Chlef

Destiné aux :

Il s'agit d'un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales, conformément aux articles 39, 40, 42 ou 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public et aux articles 37, 38 et 39 de la loi n° 23/12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ; adressé aux bureaux d'études nationaux spécialisés dans les études de transport, de transport et/ou planification et organisation des déplacements en milieu urbain.

Les bureaux d'études doivent avoir une expérience et un savoir-faire spécifique, avérés en matière d'études et d'élaboration des plans de transport et remplissant les exigences de capacité minimales suivantes :

A. **Capacité professionnelle** :

- Les bureaux d'études se présentant seuls, doivent disposer d'un agrément en cours de validité.
- En cas de groupement :
 - membres du groupement, doivent disposer d'un agrément en cours de validité.
 - **Un protocole d'accord notarié.**
- pour les bureaux d'études publics :
 - justifier du statut d'entreprise public économique (EPE) ou d'un décret de création.
 - Extrait du registre de commerce électronique.

B. **Capacités techniques :**

Références professionnelles :Les bureaux d'études se présentant: (seul, en groupement, bureaux d'études publics) doivent avoir réalisés au moins deux (02) études de plan de transport dans des villes/wilayas de + 300 000 habitants, durant les dix (10) dernières années.

- Les références doivent être accompagnées d'attestations de bonne exécution, délivrées par les maitres d'ouvrages concernés.

- **Moyens humains :**

Disposant d'un minimum de personnel, justifié par des Diplômes ou Attestations délivrés par les organismes publics, certificats et /ou Attestations de travail et des attestations CNAS couvrant les années d'expériences ou fiche de carrière CNAS pour le cas échéant) pour :

- ✓ **Un chef de projet** justifiant d'une expérience minimale de **(05) cinq ans.**
- ✓ **03 ingénieur** justifiant d'une expérience minimale de **(02) deux ans ; Spécialité :** Recherches opérationnelle ; Transport ; Travaux publics ; Aménagement du territoire ; Génie civil ; planification/Statistique ; Architecte ; Voirie et réseau divers (VRD), Urbaniste.

- **Moyens matériels :** ayant au moins :

 - Logiciels de modélisation spécifiques aux métiers
 - Moyens Matériels doivent être justifié par facture d'achat moins d'une année

Capacité financière :

Ayant un minimum de chiffre d'affaire de la moyenne des 03 dernières années (2022, 2023, 2024) ≥ 7.000.000,00 DA.
justifiés par Copies des bilans financiers des années (2022- 2023-2024) portant accusé de réception par les service des impôts compétente et visé par un commissaire au compte et un comptable agréé pour les personnes physique.

Les soumissionnaires intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des transports de la wilaya de Chlef et le dépôt se fera au niveau du Secrétariat de la Direction des transports **CITE CHERIFI KADDOUR / CHLEF**

Les candidats sont invités à remettre un seul pli contenant les trois offres (Candidature + Technique + Finance).

Le dossier candidature, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination du bureau d'études, l'objet de l'appel d'offre, le numéro de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier candidature », « offre technique »ou « offre financière » selon le cas.

Les plis doivent être déposés auprès de la Direction des transports de la wilaya de Chlef à l'adresse sus indiquée avec la mention :

A Monsieur le Directeur des transports Chlef
(Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°.....)
ETUDE DU PLAN DE CIRCULATION DE LA VILLE DE CHLEF

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Contenu du dossier :

Les offres doivent être présentées en langue arabe ou en français.

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. comme suit :

1- **LE DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- Une déclaration de candidature (à remplir selon le modèle joint).
- Une déclaration de probité (à remplir selon le modèle joint).
- Les statuts pour les sociétés ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le Bureau d'Etudes ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités du soumissionnaire :
 a/ Capacités professionnelles : agrément en matière d'études et d'ingénierie relatives à la planification, à l'organisation et à l'exploitation des systèmes de transports et de transport dûment délivré par les pouvoirs publics compétents et en cours de validité.
 b/ Capacités financières : moyens financières justifiés par les bilans des trois dernières années (2022/2023/2024) et les références bancaires ;
 c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

NB/ Les moyens humains doivent être justifiés par des diplômes, CV et/ou attestations de travail.

2- **L'OFFRE TECHNIQUE :** Doit contenir les pièces suivantes :

- Déclaration à souscrire dûment signée et datée (à remplir selon le modèle joint).
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 ;
- Le cahier des charges paraphé portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté » ;
- Le planning de l'étude signé et daté.

3- **L'OFFRE FINANCIERE :** Composée de :

- Lettre de soumission dûment signée et datée (à remplir selon le modèle joint).
- Bordereau de prix unitaires en lettres et en chiffres signé et daté.
- Le devis descriptif et estimatif détaillé signé et daté

NB : Aucune information relative au montant de l'offre financière ne doit figurer dans les plis de prestations, sous peine de rejet de l'offre.

Retrait et dépôt des offres :

Les offres doivent être déposées auprès de la Direction des transports de la wilaya de Chlef à l'adresse sus indiquée avec la mention :

A Monsieur le Directeur des transports CHLEF
(Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°.....)
ETUDE D'UN PLAN DE TRANSPORT DE LA WILAYA DE CHLEF

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les candidats sont invités à remettre un seul pli contenant les trois offres (Candidature + Technique + Finance) dans un délai de **Un (01) mois** à compter de la 1ere parution de l'avis d'Appel d'Offre Ouvert avec exigence de capacité minimales dans les quotidiens nationaux et deux journaux électroniques agréés ou le BOMOP inséré dans les organes d'informations qui ont assuré la publication de l'avis d'Appel d'Offre Ouvert avec exigence de capacité minimales .

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres serait reportée jusqu'au jour ouvrable suivant à la même heure indiquée ci-dessus.

L'ouverture des plis se déroulera au niveau du siège de la direction des transports de Chlef en séance publique le même jour de la date de dépôts des offres à 14H00.

La durée de validité des offres est de 90 jours + durée de préparation des offres (Un (01) mois)

Le Jeune Indépendant **du 30/04/2026 / ANEP 2616015496**

الجمهوريـــــة الجزائريـــــة الديمقراطيـــة الشعبيـــــة
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الســـكـــــن والعـــمـــران والمدينة والتهيئة العمرانية
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.
مديـرية التجـهيزات العمـوميـة لولايـة بـجـايـة
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA

NIF DU MAITRE DE L'OUVRAGE : 09 96 0601 90021 37

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des équipements publics de la wilaya de Bejaia, informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l' avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 09/2026 paru aux quotidiens nationaux « **LE JEUNE INDEPENDANT** » et «عالم الاهداف» 30/03/2026 portant : Réalisation d'un Collège Type Base 07/200R en remplacement du Collège" Moudjahed Kadoum Malek " Sis à Akbou.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante:

Lot N° 02 : Demi - Pension et Annexes en TCE Sauf Chauffage Central et VRD
Entreprise : ETPB TCE DJENNADI NAGUIB **Montant corrigé** : 53 315 213,00DA /TTC
Délai de réalisation : 10 Mois **Note technique** : 39.25 / 60 Pts
NIF du cocontractant : 178061200127168

Les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour formuler leurs éventuels recours, sont aussi invités les soumissionnaires intéressés à se rapprocher des services du maitre de l'ouvrage au plus tard 03 jours à compter du premier jour de publication du présent avis à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières.

Le Jeune Indépendant **du 30/04/2026 / ANEP 2616015218**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BLIDA

DAIRA DE OULED YAICH

COMMUNE DE BENI MERED

NIF /02010982900000200024

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 56 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, Le Président de l'Assemblée populaire communale de Beni Mered informe les soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale N°: 08/2026 pour la deuxième fois apparu en date de 13/04/2026 au Journal « **المصدر** *» en langue arabe et en date de 13/04/2026 au journal «***LE JEUNE INDEPENDANT** *» en langue française ainsi que le journal électronique "* **EL DJAZAIR EL AANE** *" en langue arabe apparu du date 13/04/2026 et le journal électronique "* **LA PATRIE NEWX** *" en langue français apparu du date13/04/2026 pour le projet cité ci-dessous, qu'après évaluation des offres techniques puis financières suivant les critères arrêté dans le cahier de charge, les résultats sont les suivants :*

N°	Intitulé de l'opération	Entreprise Choisi	Montant de l'offre financière en TTC	Délai de réalisation	Critères de choix
01	AMENAGEMENT ET REVETEMENT DIVERS QUARTIER KHAZROUNA BENI MERED	E.T.P.H.B - TCE FAIDI Mourad	Proposé: 28 850 003.00 DA corrigé: 28 850 003.00 DA	02DEUX MOIS	Qualifiée techniquement et moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics :

** Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.*

** Les soumissionnaires participants qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, ils peuvent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières*

Le Jeune Indépendant **du 30/04/2026 / ANEP 2616015292**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de M'sila.
Direction des services agricoles – cité administrative M'sila
Numéro d'identification fiscale (NIF) : 411014000028005

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE + INFRUCTUOSITE

En application des dispositions de l'article N° 46 du la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article n° 65 du décret présidentiel N 15/247 du 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La Direction des services agricoles de la wilaya de M'sila informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/2026 portant Projet : **Equipement en énergie solaire des forages pastoraux et agricoles (12 unités) à M'sila, répartis en 04 lots**, paru sous numéro **ANEP 2616006698,** dans les quotidiens nationaux "**المصدر** " et " **Le Jeune indépendant**" le **26/02/2026**, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres, conformément aux critères du cahier des charges, a donné lieu aux résultats ci-dessous :

lot	Désignation des travaux	Soumissionnaire retenu	Note technique /40	Montant de l'offre (DA)	Délai de réalisation	Obs
01	Equipement en énergie solaire des forages pastoraux et agricoles (03 unités) : Localité «Rouis Ben Rahmoun» commune de Ben Zouh(01unité) +Localité « Oudjeh Zemra » commune de Tamsa (01 unité) + Localité « Argouba » commune de Tamsa (01 unité)	SARL KING ENERGY – Installation, maintenance et commerce au détail d'équipements liés au domaine de l'énergie de différente origines – Djelfa Gérant : Brahimi Ahmed N.I.F :002217030386880	22,22	**4 973 010,00**	45 jours	Moins disant
02	Equipement en énergie solaire des forages pastoraux et agricoles (03 unités) : Localité « lehguef » commune de Ain El Melh (01 unité) + Localité «Laaligue » commune de Ain Fares (01 unité) + Pépinière d'El Hamel commune El Hamel (01 unité)	NADA Ahmed Installation, réparation et maintenance des équipements liés au domaine de l'énergie solaire et électrique et des énergies provenant de diverses sources- Bordj bou arreridj N.I.F : 180340900370116000000	20,22	**4 783 800,00**	45 jours	Moins disant
03	Equipement en énergie solaire des forages pastoraux et agricoles (03 unités) : Localité « Maiza » commune de El Houamed (01 unité) + Périmètre pastorale Guermada commune M'cif (01 unité) + Localité « El Zebarra » commune de Khoubana (01 unité)	/				Infructueuse, le financement ne peut être assuré.
04	Equipement en énergie solaire des forages pastoraux et agricoles (03 unités) : Localité « El Mernouna » commune de Ben S'rour (01 unité)+ Localité «Oum Laadjoul » commune de Ouled Slimane (01 unité)+ Localité « Oued Ameur » commune de Oultem (01 unité)	/				Infructueuse Aucune n'offre pré-qualifiés techniquement.

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher des services techniques de la DSA de M'sila, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis.

Les soumissionnaires désirant formuler un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de M'sila, disposent de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale conformément à l'article 82 du décret présidentiel sus- cité.

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2616015293

الجمهوريـــة الجزائريـــة الديمقراطيـــة الشعبيـــة
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة السكن، العمران، المدينة و التهيئة العمرانية
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
Ville Nouvelle de SIDI ABDELLAH
مؤسسـة المدينـة الجديـدة سيـدي عبد الله

MISE EN DEMEURE N°1

A la Société Algérienne d'Etudes d'Infrastructures «S.A.E.T.I »

- Vu le marché **N°15/1/2025** ayant pour objet **«Etude et suivi pour la réalisation de quinze(15) passerelles au niveau des voies primaires de la Ville Nouvelle de Sidi Abdellah»**, visé par la Commission des Marchés de l'Établissement Ville Nouvelle de Sidi Abdellah sous le **N°35/2025 du 18/08/2025,** et par le Contrôleur Financier sous **N°297 du 03/09/2025**, conclu avec le partenaire cocontractant **la Société Algérienne D'études D'infrastructures «S.A.E.T.I» ,** sise au 48, Rue Amani Belkacem, le Paradou, C.P 16 038, Hydra, Alger;
- Vu l'Ordre de Service **N°178/VNSA/2025 du 03/09/2025** portant notification du marché et démarrage des prestations **;**
- Vu le retard constaté dans la remise des études exécutions ;
- Vu notre correspondance N°: DT/751/DG/VNSA/2026 du 12/04/2026.
- Vu l'urgence de l'opération ;

L'établissement Ville Nouvelle de Sidi Abdellah, sis Show-Room, Route National N°63- Mahelma - Alger,
met en demeure :

La Société Algérienne d'Etudes d'Infrastructures «S.A.E.T.I»

À l'effet de remédier à cette situation dans un délai de huit (08) jours, à compter de la publication de la présente mise en demeure.

Faute, par le partenaire cocontractant, de se conformer au contenu de la présente mise en demeure dans les délais indiqués ci-dessus, à compter de la notification de la présente mise en demeure au moyen d'un ordre de service et de sa publication par voie de presse écrite et électronique et dans le BOMOP, l'Etablissement VNSA, en sa qualité de service contractant, se verra dans l'obligation de procéder à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation des marchés publics et les dispositions contractuelles en la matière.

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2616015370

République Algérienne Démocratique & Populaire

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la ville
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
De la wilaya de Nâama
Département maitrise des ouvrages

وزارة السكن و العمران و المدينة
ديوان الترقية و التسيير العقاري
لولاية النعامة
دائرة التحكم في انجاز المشاريع

رقم التعريف الجبائي 0999 45 08 220 95 85

N°493/2026

Appel d'offres National ouvert
Avec des exigences de capacités minimales N°10/2026

L'office de promotion et de gestion immobilière de la Wilaya de Naâma dont le siège social est à la commune de Naâma wilaya de Naâma lance un Appel d'offres national ouvert Avec des exigences de capacité minimales relative à :ACHEVEMENT DE RÉALISATION DES 20/600 LOGEMENTS LPL (R+1) EN SEMI COLLECTIF TYPE F3 + REALISATION DES TRAVAUX DE VRD (ASSAINISSEMENT ET RESEAU D'AEP + AMENAGEMENT EXTERIEUR ET L'ECLAIRAGE PUBLICS) POUR 20 LOGEMENTS A DJENNIEN BOUREZG WILAYA DE NAAMA POUR L'ANNEE 2024.

Les entreprises possédant un certificat de **Qualification et de classification professionnelle de catégorie DEUX (02) et plus en cours de validité activité principale en bâtiment** peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction générale de l'office de promotion et de gestion immobilière de Naâma Adresse commune de Naâma wilaya de Naâma ,contre paiement d'une somme de 6000.00 D.A non remboursable.

Suivant l'article 67 du décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention.

A Monsieur le Directeur General de l'OPGI NAAMA
Soumission à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
«Appel d'offres National ouvert avec des exigences de capacités minimales N°10/2026 »
ACHEVEMENT DE RÉALISATION DES 20/600 LOGEMENTS LPL (R+1) EN SEMI COLLECTIF TYPE F3 + REALISATION DES TRAVAUX DE VRD (ASSAINISSEMENT ET RESEAU D'AEP + AMENAGEMENT EXTERIEUR ET L'ECLAIRAGE PUBLICS) POUR 20 LOGEMENTS A DJENNIEN BOUREZG Wilaya de NAAMA pour l'année 2024..

1-Le dossier de candidature contient :

1/ Une déclaration de candidature (remplie, datée, cachetée et signée) : Le soumissionnaire atteste qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et89 du présent décret Présidentiel n° 15/247 la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public.
- N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la Mention « **néant** ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
-Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit une société .
- Est en règle avec ses obligations fiscales (**Extrait de rôle**) et parafiscales (**CNAS, CASNOS, CACOBATH**).
- Est inscrit au registre de commerce ou en relation avec l'objet du marché.
- Effectué le dépôt légal des comptes sociaux pour (**SPA-EURL-SARL-SNC-SCS**).
- Détient un numéro d'identification fiscale (NIF).

2/ Une déclaration de probité : remplie, datée, cachetée et signée.
3/ Tout document permettant dévaluer les capacités des soumissionnaires :
- Capacités professionnelles : -certificat de *Qualification et de classification en cours de validité.*
- Capacités financières justifiés par C20 approuvées par les services des Impôts: Ayant un chiffre d'affaire des trois meilleures années parmi les cinq dernière année (2021-2022-2023-2024-2025) supérieur ou égale à 8 000 000 ,00 DA (cumul) .

2- L'.offre technique contient :
- Le cahier des charges (paraphé) sans les pièces figurants dans l'offre financière et portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Déclaration à souscrire remplie, datée, cachetée et signée.
- planning d'avancement des travaux (Pièce contractuel)
-mémoire technique justificatif rempli, datée, cachetée et signée.

3. L'offre financière contient :
- La lettre de soumission remplie, datée, cachetée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU).
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE).
- La durée de préparation des offres est de ***DIX*** 10) jours à compter de la date de la première parution l'un des quotidiens nationaux ou le BOMOP.

-Le jour et l'heure limite de dépôt des offres correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12h00auprès de la direction générale de l'OPGI sis à l'ancienne cité administratif commune de NAAMA-wilaya de NAAMA.
Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle –ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.
-La durée de validité des offres est de 03 mois + La durée de préparation des offres est de DIX 10) jours + un mois supplémentaires à compter de la date de dépôt des offres.
-L'ouverture des plis est prévue le dernier jour de dépôt des offres à 14 heures, les soumissionnaires sont invités à y assister à la direction générale de L' OPGI dont le siège prés de la commune de Naâma wilaya de Nââma.

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2631007532

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Tlemcen
Circonscription Administrative d'El Aricha
Commune d'El Aricha
N° d'Identification Fiscale : 098413325112140

AVIS D'INFRUCTUOSITÉ APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°03/2026

Conformément aux dispositions des articles 14, 52 et 72 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,
Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de la Commune d'El Aricha informe l'ensemble des soumissionnaires de l'infructuosité de l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°03/2026, relatif au projet :
«Etude pour un schéma directeur du réseau d'Assainissement d'El Aricha avec Stations d'épurations»

Publié dans les quotidiens nationaux suivants :
El Messa (en langue arabe), en date du 23/03/2026
Le Jeune Indépendant (en langue française), en date du 23/03/2026
Suite aux travaux de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres,

Motif :Aucune offre n'a été déclarée techniquement qualifiée.

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2631007564

Capgemini : ce qu'il faut savoir sur le plan de restructuration et le virage IA

Le géant français des services numériques amorce un tournant stratégique majeur qui pourrait lourdement impacter ses équipes dans l'Hexagone.



Capgemini a annoncé, mardi 20 janvier, envisager la suppression de "jusqu'à 2 400 postes" sur le territoire national, une décision motivée par la nécessité d'adapter ses compétences aux nouvelles réalités technologiques.
Ce projet de restructuration, communiqué à l'AFP et aux instances représentatives du personnel, vise à réorganiser l'entreprise face à un double défi : le ralentissement de la demande sur certains marchés traditionnels et l'émergence rapide de l'IA générative.
"Capgemini en France doit se transformer pour répondre aux challenges et opportunités créés par l'accélération des mutations technologiques, notamment l'intelligence artificielle", justifie le groupe, qui précise que ces ajustements concerneraient environ 7 % de ses 35 000 salariés en France.

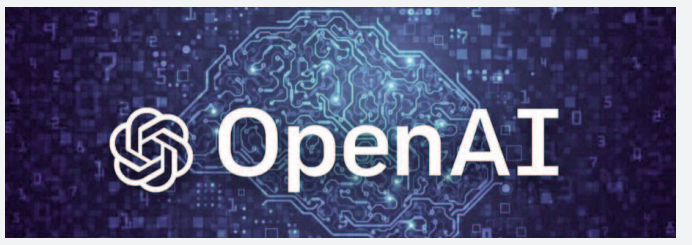
Un plan de transformation ciblant 7 % des effectifs en France

La direction insiste sur le fait que ce plan ne prévoit aucun licenciement sec. L'entreprise compte réaliser ces réductions d'effectifs "via des reclassements et des départs volontaires". Le dispositif envisagé inclut une "rupture conventionnelle collective" pour les collaborateurs souhaitant quitter l'entreprise, ainsi que des propositions de mobilité interne pour ceux désirant rester.
Le groupe promet d'orienter ces reconversions "vers des métiers d'avenir", ciblant spécifiquement le cloud, la data et l'intelligence artificielle.
Le projet vise précisément des suppressions de poste "au sein de filières fortement impactées par l'évolution de la demande client et les mutations technologiques". Les modalités exactes et les mesures d'accompagnement doivent désormais faire l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales en vue d'un accord collectif. Cette annonce survient alors que l'entreprise avait déjà procédé à des ajustements stratégiques récents, notamment le rachat de la société indienne WNS pour 3,3 milliards de dollars en juillet dernier afin de renforcer ses capacités en IA agentique.

L'intelligence artificielle et le contexte économique comme déclencheurs

Cette réorganisation s'inscrit "dans un environnement économique marqué par une croissance modérée et des défis majeurs pour certaines industries", souligne le groupe. Bien que Capgemini ait enregistré une hausse de son chiffre d'affaires de 2,9 % au troisième trimestre, l'activité subit un freinage en Europe, alimenté par la "faiblesse persistante du secteur de l'industrie", notamment automobile.
Les clients, frileux face à l'instabilité politique et géopolitique, tendent à différer leurs grands projets numériques.
Le secteur des services informatiques traverse une période de mutation profonde où l'automatisation remplace certaines tâches humaines. Cette tendance avait déjà poussé Accenture à supprimer 12 000 postes en octobre dernier.

OpenAI : 18 mois avant la faillite ? Le géant de l'IA face à un mur de financement



MALGRÉ l'adoption massive de ChatGPT et l'essor fulgurant de l'IA générative, OpenAI pourrait se retrouver à court de liquidités d'ici 18 mois. En à peine trois ans, OpenAI s'est imposée comme l'un des acteurs centraux de la révolution de l'intelligence artificielle. Depuis le lancement de ChatGPT, les progrès ont été spectaculaires : génération d'images, rédaction avancée, raisonnement logique complexe. Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes utiliseraient chaque mois des outils d'IA générative.
Selon une étude de la Wharton School, près de 75 % des entreprises américaines ayant intégré l'IA déclarent un retour sur investissement positif. Un succès technologique et sociétal indéniable, mais qui masque une réalité économique bien plus préoccupante.

Un modèle économique sous pression

Dans une tribune publiée le 13 janvier dans le New York Times, Sebastian Mallabi, chercheur principal au Council on Foreign Relations, tire la sonnette d'alarme : OpenAI pourrait épuiser ses ressources financières avant même d'avoir atteint une rentabilité significative.
En cause, un paradoxe central : la majorité des utilisateurs accèdent gratuitement aux services. Face à une abondance de modèles concurrents en accès libre, la conversion vers des offres payantes reste limitée. « La monétisation ne deviendra réellement possible que lorsque l'IA comprendra et mémorisera l'utilisateur dans sa globalité », estime Mallabi, tout en s'interrogeant : « Mais pourra-t-on tenir financièrement jusque-là ? »

Des dépenses colossales

Les chiffres donnent le vertige. D'après The Information, OpenAI prévoit de dépenser plus de 40 milliards d'ici 2028. En mars dernier, Sam Altman, PDG de l'entreprise, a certes sécurisé un financement record de 40 milliards de dollars. Mais cela reste insuffisant face aux besoins estimés à l'avenir. Près de 1 400 milliards de dollars seraient nécessaires pour développer et maintenir les infrastructures de centres de données.
« L'IA générative exige des capitaux sans commune mesure avec ceux des entreprises de logiciels traditionnelles », souligne Mallabi. Une intensité capitalistique qui fragilise l'indépendance des acteurs du secteur.

Vers une absorption par un géant du cloud ?

Dans ce contexte, l'hypothèse d'un rachat gagne en crédibilité. « À terme, OpenAI sera probablement absorbée par un géant comme Microsoft ou Amazon », avance le chercheur. Un scénario qui s'inscrirait dans une logique industrielle, les grandes plateformes disposant déjà des infrastructures cloud et des capacités financières nécessaires.
Mallabi précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'un réquisitoire contre l'intelligence artificielle elle-même, mais d'un constat sur les limites d'un modèle d'entreprise fortement porté par le marketing et l'innovation rapide.

L'abonnement Xbox Cloud Gaming "avec Publicités" se rapproche à vitesse grand V



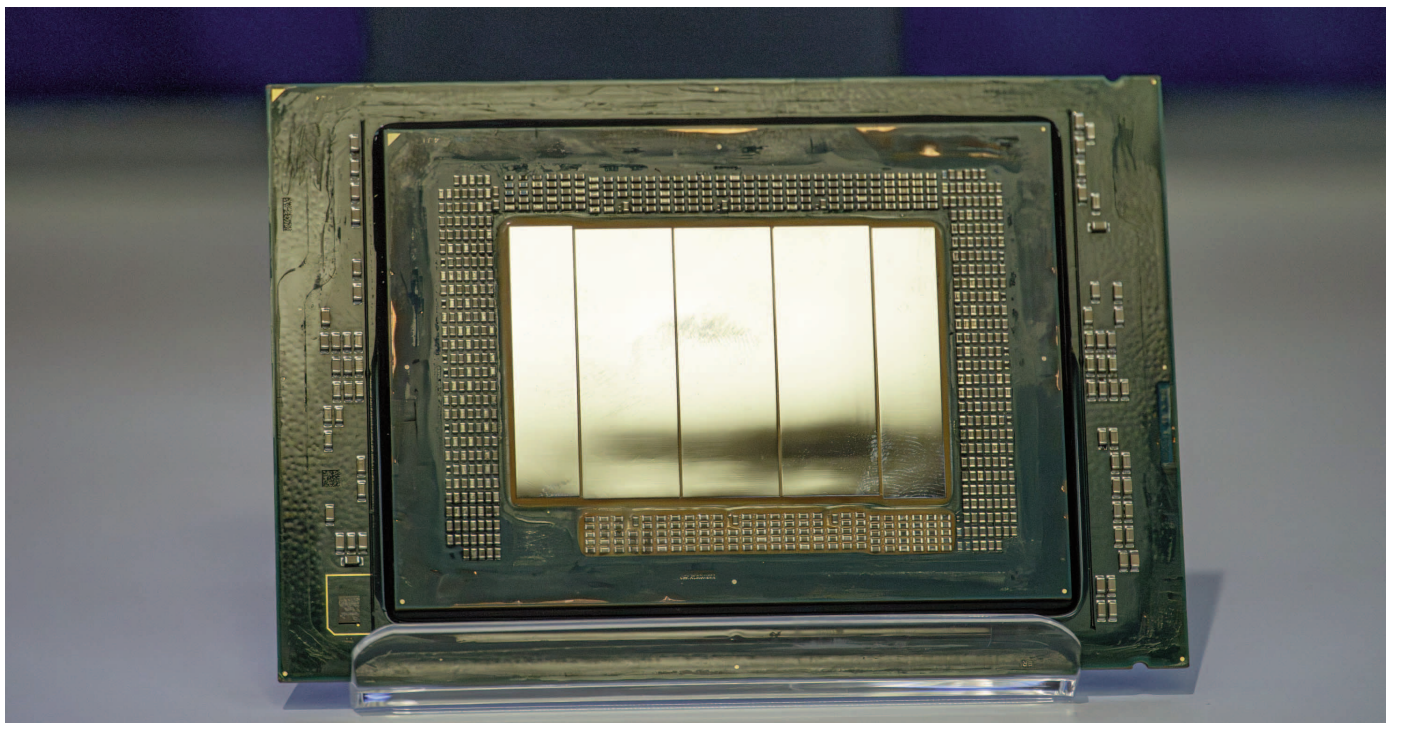
MICROSOFT pourrait officialiser dans les prochaines heures une nouvelle offre Xbox Cloud Gaming intégrant de la publicité. Un abonnement gratuit ou à tout petit prix, mais assorti de quelques compromis.
Depuis son lancement, le Xbox Game Pass s'est imposé comme l'un des piliers de la stratégie gaming de Microsoft, avec en son sein le service de cloud gaming maison. Mais face à la hausse des coûts et à la quête de nouveaux abonnés, la firme de Redmond pourrait revoir sa copie. Une nouvelle formule du Xbox Cloud Gaming financée par la publicité pourrait être très bientôt officialisée.

Le Xbox Cloud Gaming "avec publicités" en approche ?

En octobre dernier, Microsoft officialisait les nouveaux tarifs de son Xbox Game Pass, avec une nouvelle grille tarifaire à trois étages (Essential, Premium et Ultimate) et des tarifs qui s'échelonnent désormais de 8,99€/mois à 26,99€/mois. Si toutes intègrent le Xbox Cloud Gaming en illimité (et sans publicité), il semblerait qu'une nouvelle option gratuite (ou à tarif très réduit) soit prochainement proposée concernant ce dernier, avec une offre de jeux dans le nuage intégrant de la réclame.

Le “packaging” : l’arme secrète d’Intel pour reconquérir le marché des puces et des processeurs

Dans la course aux processeurs, il n’y a pas que la finesse de gravure qui compte ! Alors qu’Intel est vent debout pour reprendre la couronne des plus petits transistors face au Taïwanais TSMC, le géant américain met en lumière un de ces atouts peu connus : sa capacité à coller les puces ensemble.



Alors que se dévoile la toute nouvelle génération de puces mobiles Panther Lake, la division de fabrication de puces Intel Foundry Service (IFS) est plus que jamais sous le feu des projecteurs. Littéralement sous le feu : lors des derniers résultats financiers, c’est encore et toujours ses usines réunies sous le pavillon IFS qui perdent de l’argent.

Après les dizaines de milliards de dollars investis dans l’appareil de production, toute l’industrie attend de pouvoir juger sur pièce sa finesse (ou node) de gravure Intel 18A. C’est sur ce node que s’appuie en partie sa nouvelle puce Panther Lake dont nous vous avons présenté les détails. Intel 18A et son successeur, Intel 14A, portent en eux une grande partie des espoirs d’Intel dans la recherche de rentabilité de ses usines.

Une partie des espoirs ? Oui, car Intel Foundry Service ne fait pas que produire des puces de silicium : c’est aussi un champion de l’assemblage des puces. Cette opération, qui est appelée dans le jargon « packaging » – qui n’a rien à voir avec la conception d’emballages alimentaires ! – est peut-être moins emblématique et connue que la gravure des circuits. Mais elle de plus en plus critique… Et de plus en plus rémunératrice.

Un marché en très forte progression

Avant de vous détailler les enjeux de l’empilage de morceaux de silicium, il faut comprendre deux choses. La première est que ce marché est extrêmement porteur et rémunérateur. À mesure que les centaines de milliards du marché de l’IA financent des puces de plus en plus grosses et complexes, ce marché de 16 milliards de dollars en 2024 devrait atteindre pas moins de 56,6 milliards de dollars en 2031, selon le cabinet d’analyses Persistence Market Research. Qui n’est pas le plus optimiste, puisque le cabinet Precedence Research, qui engloble il est vrai encore plus d’acteurs, le chiffre à 99,07 milliards pour 2031 et pas moins de 132,95 milliards en 2035 !

Une croissance de quasiment 20% par an qui attise les convoitises d’une industrie en plein boom.

Le mois dernier, un des gros acteurs du segment, l’américain Amkor, investissait 7 milliards de dollars dans une nouvelle usine de packaging dans l’État américain d’Arizona.

Cette énorme croissance n’est pas passée sous les radars d’Intel qui y voit une opportunité non seulement de gagner gros, mais aussi et surtout de tirer parti d’un outil industriel – ses usines – qui est sous-utilisé dans certains domaines. En clair : le développement de ce marché est, après la gravure en elle-même, l’autre levier qui permettrait à sa filiale IFS de gagner (enfin) de l’argent.

Avant de voir pourquoi Intel a de bonnes raisons d’y croire, il faut nous pencher un peu sur les fondamentaux du packaging. Et en premier lieu sur les raisons qui forcent l’industrie à avoir recours à ces différentes techniques.

L’industrie condamnée à empiler du silicium

Entre les gros volumes de puces grand public et la course à la puissance du monde l’IA, le monde des semiconducteurs est pleine frénésie de production de puces. Mais si les processeurs de nos smartphones et tablettes continuent d’être produits d’un seul bloc – on parle de design monolithique – il en va tout autrement pour le reste du monde.

Qu’il s’agisse de PC portables, de PC desktops mais aussi et surtout de centre de données ou de supercalculateurs, l’assemblage est devenu quasi obligatoire. Mais pour des raisons différentes.

Dans le cas des puces grand public, il s’agit avant tout d’une question coûts qui se comprend aisément quand on connaît une contrainte fondamentale de la production des semiconducteurs : plus la taille d’un bout de puce est petite, plus les rendements sont bons. Et à contrario, plus les morceaux de silicium ont une grande surface, plus les rendements baissent. À cela s’ajoute le fait que certains éléments de la puce, comme les entrées/sorties, n’ont pas besoin d’être gravés aussi finement que les éléments de calcul (CPU, GPU). Faisant là encore baisser la facture.

De plus, en concevant des designs modulaires, les concepteurs de processeurs peuvent créer des gammes sans avoir à créer un design de puce différent à chaque fois. Ainsi, en assemblant des processeurs à base de petites briques conçues en masse, les Intel et autres AMD font baisser les coûts non seulement de production, mais aussi de conception.

Pour les puces géantes des supercalculateurs et autres fermes IA, les besoins de recours au packaging sont différents. Le coût de production de ces puces à 30.000 $ pièce est un argument de moindre importance face à deux défis. Le premier est la limite de la taille maximale de production : chaque exposition ne peut « imprimer » qu’un champ de 26 mm x 33 mm.

À ces finesses de gravure, chaque exposition supplémentaire implique un risque grandissant d’erreur. Cette limite sera d’ailleurs encore plus importante avec les machines les plus avancées (dites EUV High NA pour ultraviolets extrêmes à grande valeur d’ouverture), dont la taille d’exposition maximale est divisée par deux (on parle de half-field), avec seulement 26 mm x 16, 5 mm.

Mais le vrai défi des CPU, GPU et autres accélérateurs de gros calculateurs est l’explosion de la demande de puissance. Une explosion qui pousse les concepteurs de puces à créer des monstres de centaines de milliards de transistors où tous les éléments, des briques de calcul en passant par la mémoire sont collées le plus près possible les uns des autres pour limiter les allers-retours des données. Des déplacements de bits aussi coûteux en énergie qu’en temps de calcul – et donc très coûteux en argent. Lors de l’Intel Technology Tour 2025, le nouveau chef d’IFS, Kevin O’Buckley, soulignait que l’industrie « passe de la mentalité des systèmes dans une puce (system on a chip, puce tout-en-un) à des systèmes de puces ». Les processeurs et autres GPU sont désormais aussi complexes que des cartes mères. Et nécessitent donc le passage au jeu de brique, un domaine dans lequel Intel œuvre depuis longtemps.

Intel joue aux briques depuis longtemps

Si vous jetez un coup d’œil à notre article d’analyse de Panther Lake, la nouvelle génération de puces mobiles d’Intel, vous avez sans doute remarqué qu’il s’agit de la troisième génération de processeurs « désagrégés » – comprendre, conçus par assemblage.

Cela fait cependant bien plus longtemps qu’Intel joue au jeu de briques. Dès 2018, Intel présentait au CES un ovni couplant une partie processeur (CPU) à un GPU signé AMD (Vega 20). Appelée Kaby-Lake G, cette génération de puce faisant appel à la technologie EMIB 2.0 a été intégrée dans les mini-ordinateurs NUC d’Intel (revendu depuis à Asus). Un an après, en 2019, Intel présentait une puce encore plus exotique appelée Lakefield. Utilisant la technologie Foveros 3D, il s’agissait d’un CPU (aux performances malheureusement anémiques) sur lequel les ingénieurs d’Intel avaient littéralement empilé de la RAM afin de produire la puce la plus compacte possible pour les PC ultra portables.

De l’autre côté du spectre, Intel a présenté entre 2021 et 2023 son Ponte Vecchio, un monstre constitué de 47 tuiles totalisant pas moins de cent milliards de transistors. Et aujourd’hui, le géant des puces assemble non seulement ses puces mobiles, mais aussi ses processeurs de serveurs comme le futur Xeon Clearwater Forest (2026).

Intel n’est évidemment pas le seul à maîtriser ces différentes techniques – bouts de puces posés côte à côte ou empilés. TSMC et Samsung ont tous leurs propres recettes, mais aussi des noms moins connus du grand public, comme Amkor ou ASE, sont chacun des poids lourds de ce segment.

S’il est vrai que « Intel investit depuis plus de 57 ans dans la conception et la production de puces sur le territoire américain », comme le rappelle Kevin O’Buckley, le groupe américain n’assemblait jusqu’ici que ses propres produits. Mais fort de ses presque six décennies d’existence, Intel a quand même quelques beaux atouts dans la manche.

Des usines au secours de l’industrie

Quand bien même elles n‘intègrent pas les coûteux scanners EUV d’ASML (entre 180 et 350 millions d’euros pièce !), les usines de pointe du packaging de semiconducteurs commencent à coûter cher. Très cher : comme nous l’avons vu plus haut, le dernier site d’Amkor coûte 7 milliards de dollars. Chaque création de site est donc mûrement pensée. Or, les industries des puces, et notamment le marché de l’IA, ont une soif dévorante d’assemblage. Les capacités de packaging de TSMC et des autres sont bookées jusqu’à 18 mois à l’avance, laissant peu de place à nombre de petits acteurs pour produire rapidement des puces concurrentes.

Des arguments géographiques et géopolitiques

Alors que les groupes comme ASE ou TSMC sont essentiellement centrés sur l’Asie et à très forte dominance à Taïwan même, Intel et certains concurrents comme Amkor ont des sites dans différentes régions. Ce qui est un triple avantage.

Le premier avantage est évidemment celui de la mitigation du risque de chamboulement de la chaîne d’approvisionnement. Comme le monde entier l’a expérimenté pendant les années COVID, la mainmise de la Chine sur la production de certains équipements couplée à sa « fermeture » ont mis à mal de nombreuses industries – et causé de nombreuses pénuries.

Le second avantage, aux contours plus diffus, est géopolitique.

On pense surtout ici au cas de Taïwan. Champion de la production de puces avec TSMC, Taïwan est aussi le champion de l’assemblage avec ASE Group. Or, la Chine continentale qui veut mettre la main sur ce territoire se montre plus menaçante chaque année. D’opérations d’ingérence politique, la Chine est passée depuis plus de quatre ans à une montée en puissance militaire, mettant en œuvre des opérations d’encerclement, investissant dans les barges de débarquement et autres simulations d’invasion.

Il existe un pays où le tabac est interdit par la loi !



EN 2005, le Bhoutan, un pays d'Asie du Sud, est devenu le premier pays à prohiber la vente du tabac aux citoyens. Cependant, Le gouvernement ne les a pas interdits d'apporter leurs cigarettes d'un autre pays, à condition de les déclarer aux douanes et de payer une taxe de 100% pour les produits achetés en Inde et de 200% pour ceux achetés ailleurs.
Dans le cas contraire, ceux qui se font arrêtés avec des cigarettes non déclarées risquent jusqu'à 5 ans d'emprisonnement.

La cuisson par micro-ondes a été découverte accidentellement !



LE FOUR à micro-ondes est devenu une nécessité dans notre vie quotidienne, mais la plupart d'entre vous ne savent pas que le fonctionnement de cet appareil astucieux a été découvert par pur hasard.
Au cours de la seconde guerre mondiale, les britanniques ont inventé le magnétron, un dispositif qui permet la transformation de l'énergie cinétique en énergie électromagnétique sous forme de micro-ondes. Cette nouvelle technologie a fourni un signal plus fort que celui de la radio d'où l'amélioration de la capacité des radars à détecter les avions ennemis.

LE SAVIEZ VOUS
J Indépendant



À peine quelques heures après le retrait d'une Bentley qui trônait depuis trois mois sur la terrasse panoramique, une autre voiture d'exception a fait son apparition à l'hôtel de luxe La Réserve, à Knokke-Heist. Le prix de la Bugatti en question? Environ 7 millions d'euros.

Une Bugatti à 7 millions d'euros exposée à La Réserve à Knokke

Dans ce cinq-étoiles appartenant à Marc Coucke et Bart Versluys, on ne redoute pas le tape-à-l'œil. Plus tôt cette année, une Ferrari rouge flamboyante a longtemps été exposée dans la Signature Room.
C'est désormais une Bugatti Chiron Super Sport qui attire tous les regards. Depuis mercredi, elle a pris place dans l'espace d'exposition de l'hôtel. Sa valeur est estimée à 7 millions d'euros.
C'est la voiture la plus chère jamais exposée à La Réserve, confirme le directeur général Yannick Bouts. Le propriétaire a mis ce bijou à disposition du luxueux établissement pour une durée limitée.

ACCESSIBLE À TOUS
La Chiron Super Sport est un modèle extrêmement rare. Pour les passionnés, c'est une occasion unique d'apercevoir ce bolide — capable d'atteindre une vitesse de pointe de 440 km/h — sur le sol belge. Et bonne nouvelle: il n'est pas nécessaire d'avoir réservé une chambre pour en profiter.
Depuis le parking de l'hôtel, les curieux peuvent admirer la Bugatti exposée dans la Signature Room.

Un avion tourne en rond dans le ciel, le contrôleur aérien s'était endormi

Scène cocasse lundi soir au-dessus de l'aéroport d'Ajaccio, en Corse. Un avion parti de l'aéroport parisien d'Orly a dû patienter plus d'une heure dans les airs. La faute au contrôleur aérien, qui s'était tout simplement endormi.

L'AVION en question avait déjà décollé de l'aéroport d'Orly avec une heure de retard. En approche de l'aéroport Napoléon-Bonaparte d'Ajaccio, le commandant de bord fut pour le moins surpris de constater que la tour de contrôle ne répondait pas à ses appels radio et que la piste n'était pas éclairée, relate Corse Matin.
Alertés, les pompiers de l'aéroport n'ont pas reçu davantage de réponse provenant de la tour et ont donc prévenu la gendarmerie.

"Visite touristique"

Pendant ce temps, l'avion en provenance de Paris fut contraint de tourner en rond au-dessus du golfe d'Ajaccio en attendant de savoir que faire, éventuellement atterrir à Bastia.
"Nous avons fait une petite visite touristique", a ironisé le commandant de bord, interrogé par le quotidien régional.
"À aucun moment il n'y a eu de mouvement de panique, tout le monde est resté serein", a-t-il toutefois rassuré.

Après plus d'une heure à poireauter dans le ciel, l'avion a finalement pu se poser sans encombre à Ajaccio. Le contrôleur aérien responsable s'était tout simplement endormi. Selon Corse Matin, l'aiguilleur du ciel qui s'était assoupi était seul en poste à ce moment-là et n'avait pas consommé de substances illicites.





À Morlaix, une centaine de petits avions à découvrir lors d'un meeting d'aéromodélisme

LE CLUB d'aéromodélisme de Morlaix (Finistère) organise, dimanche 21 septembre 2025, la toute première édition du meeting Armorik ModelAirShow, à l'aéroport de la cité du Viaduc. Au programme : de nombreux modèles, dont certains sont rares, un simulateur de vol pour ces derniers, des démonstrations... Leurs avions ou hélicoptères sont plus petits que les vrais, mais le spectacle n'en est pas moindre ! À Morlaix (Finistère), le club d'aéromodélisme organise, dimanche 21 septembre 2025, la toute première édition du meeting Armorik ModelAirShow.

Des modèles très rares

Lors de ce rendez-vous de haut vol, les curieux pourront découvrir plus d'une centaine de modèles, grâce à une cinquantaine de personnes, « qui viennent de Bretagne, de Vendée, de la région parisienne », détaille Michel Laurans,trésorier de l'association. Il souligne : « On va avoir des modèles exceptionnels ».

Des lichens ont été plongés dans les conditions de la vie sur Mars, et les résultats ont surpris tout le monde

Connus pour leur tolérance aux environnements extrêmes tels que les déserts et les régions polaires, les lichens sont depuis longtemps considérés comme les principaux candidats à l'implantation sur Mars. Un test réalisé par des scientifiques polonais a d'ailleurs dépassé certaines espérances. Mais sur leur planète d'origine, ces sentinelles de l'environnement sont menacées d'extinction…



Que l'on parle d'une planète ou d'un satellite naturel, le monde vivant semble receler des organismes dotés de capacités leur permettant de survivre ailleurs que sur Terre. Cela pourrait être le cas, par exemple, de deux plantes de l'Antarctique a priori suffisamment robustes pour pousser sur la Lune, selon une récente étude.
Toutefois, avec son atmosphère très fine, ses températures glaciales – moins 60 °C en moyenne – et le déluge de radiations qui bombarde sa surface en permanence, Mars, l'une des quatre planètes rocheuses du système solaire, pose des défis qui paraissent difficiles à surmonter (Centre national d'études spatiales).
Publiée le 31 mars dans la revue IMA Fungus par une équipe polonaise (K. Skubała et al., 2025), une nouvelle étude met cependant en évidence la capacité de certains lichens à survivre sur la surface martienne, "remettant en cause les hypothèses précédentes selon lesquelles cette planète serait inhabitable" (communiqué de Pensoft, éditeur de la revue).

5 heures dans des conditions similaires à celles de Mars

Les lichens constituent en fait une symbiose entre d'un côté, un champignon microscopique, et de l'autre, des algues ou des bactéries photosynthétiques.
Les auteurs de l'étude se sont intéressés à deux espèces de lichens, Diploschistes muscorum et Cetraria aculeata.
Sélectionnées pour leurs caractéristiques contrastées, ces candidates ont été exposées pendant cinq heures à des conditions similaires à celles de Mars en termes de composition atmosphérique, de pression, de fluctuations de température et de rayons X.
D'après les résultats publiés, les champignons constitutifs de ces symbioses sont restés "métaboliquement actifs" lorsqu'ils ont été exposés aux conditions atmosphériques martiennes dans l'obscurité.
Et ce, y compris lorsque les niveaux de rayonnement X correspondaient à ceux attendus sur la planète rouge au cours d'une année de "forte activité solaire".

Vérifier l'impact d'une exposition chronique aux radiations

Ainsi, les lichens, et en particulier D. muscorum, pourraient "potentiellement" survivre sur Mars malgré les fortes doses de rayons X associées aux éruptions solaires et aux particules énergétiques qui atteignent la surface de la planète, concluent les auteurs – qui soulignent néanmoins la nécessité de mener des études "à plus long terme" sur l'impact d'une exposition chronique aux radiations.
"Notre étude est la première à démontrer que le métabolisme du partenaire fongique [champignon, NDLR] dans la symbiose lichénique reste actif dans un environnement ressemblant à la surface de Mars", commente Kaja Skubała, première auteure de l'article, dans le communiqué.
Sur la planète bleue, les lichens sont considérés comme d'importantes sentinelles de l'environnement : "particulièrement sensibles" à la qualité de l'air, ils permettent en effet, à l'instar d'une plante cousine de l'ananas testée comme indicateur au Chili, "d'évaluer la présence de polluants atmosphériques" (France Bleu). Or, nombre d'entre eux sont menacés d'extinction.

42 mètres, la profondeur d'un immense lac aujourd'hui disparu dans l'un des plus grands déserts du monde



LE DÉSERT du Rub al-Khali, situé en majorité en Arabie Saoudite, abritait autrefois un immense lac qui a pu atteindre 42 mètres de profondeur à son apogée, il y a 8 000 ans, révèle une étude. Cette abondance d'eau douce a permis "l'épanouissement de prairies et de savanes, facilitant la migration humaine jusqu'au retour de la sécheresse" (université de Genève).
lus nous explorons les déserts, plus nous faisons des découvertes", nous a récemment confié Anthony Herrel, directeur de recherche CNRS, spécialiste en biologie de l'évolution au Muséum national d'Histoire naturelle et membre du commissariat scientifique de l'exposition "Déserts" (du 2 avril au 30 novembre 2025 à la Grande Galerie de l'Évolution du Jardin des Plantes, Paris).
Injustement considérés comme "vides", ces habitats caractérisés par le manque d'eau à l'état liquide – et pas forcément par le manque d'eau tout court, comme on le voit dans les "déserts de glace" abritent en réalité des formes de vie exceptionnellement diversifiées.
Tout aussi surprenant est leur passé, plus ou moins lointain…
C'est le cas, par exemple, du Rub al-Khali (dont le nom signifie 'Quart Vide'), l'un des plus grands déserts de sable au monde, situé sur la péninsule Arabique.
Aujourd'hui aride, ce territoire de près de 650 000 kilomètres carrés abritait autrefois un vaste lac et des rivières, selon une étude publiée par une équipe internationale dans la revue Communications, Earth and Environment (A.S. Zaki et al., 2025).

Une période de fortes précipitations entre -11 000 et -5 500 ans

"Nos travaux mettent en évidence la présence d'un ancien lac, qui a atteint son apogée il y a environ 8 000 ans, de rivières et d'une grande vallée formée par l'eau", décrit Abdallah Zaki, premier auteur de l'étude, actuellement chercheur postdoctoral à l'Université du Texas, dans un communiqué de l'université de Genève (UNIGE) où il a exercé par le passé.
Ces points d'eau sont apparus durant "l'Arabie verte" – une période de fortes précipitations qui s'est étendue de moins 11 000 à -5 500 ans, à la fin de l'ère quaternaire. "On estime que le lac était massif, mesurant 1 100 km2 – soit près de deux fois la surface du Lac Léman – et 42 m de profondeur", précise Sébastien Castelltort, professeur en processus de surface à l'UNIGE, qui a dirigé les recherches.
"En raison de l'augmentation des précipitations, (le lac) a fini par céder, provoquant une grande inondation et creusant une vallée de 150 km de long dans le sol du désert", détaille le chercheur.

Prévoir les conséquences possibles du changement climatique actuel

Sur la base des sédiments et des reliefs, les scientifiques estiment que les fortes pluies qui ont alimenté ces anciens points d'eau proviennent de l'expansion vers le nord des moussons africaines et indiennes, indique le communiqué.
Ces phases humides, liées aux cycles orbitaux, ont favorisé la formation de prairies et de savanes, facilitant ainsi l'expansion humaine dans la péninsule Arabique.
"La formation de paysages lacustres et fluviaux, ainsi que de prairies et de savanes, aurait conduit à l'expansion des groupes de chasseurs-cueilleurs et des populations pastorales" sur la zone, relate Michael Petraglia, professeur à l'Université Griffith (Australie).
"La présence d'abondantes preuves archéologiques (…) le confirme", note-t-il. Puis, il y a 6 000 ans, cette région a connu une forte baisse des précipitations, ce qui aurait créé des conditions sèches et arides, forçant finalement ces populations nomades à se déplacer : "Ce récit (…), inscrit dans les roches et les paysages, est fondamental pour comprendre et prévoir les conséquences possibles du changement climatique actuel", souligne l'UNIGE.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

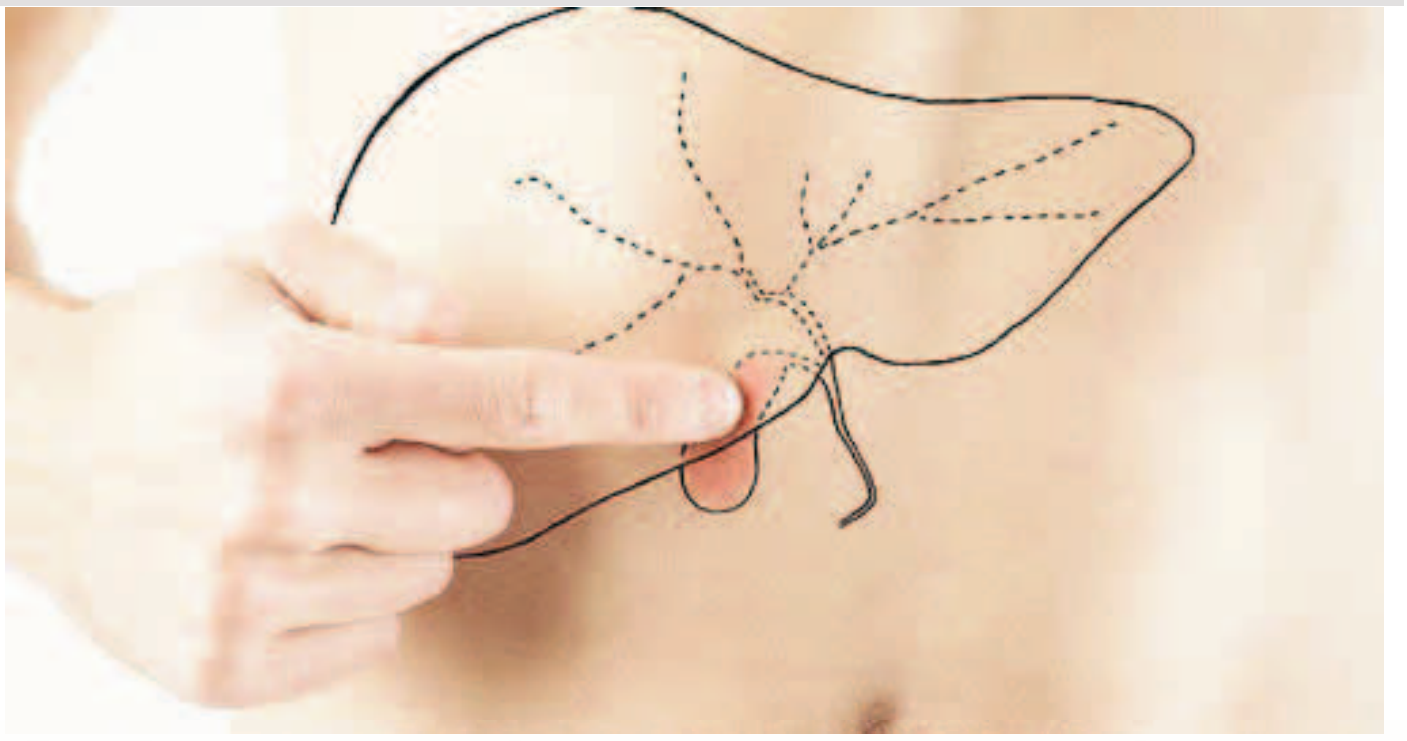
PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Douleur abdominale : gauche, droite, cause, traitement

Une douleur à l'abdomen dite abdominale est fréquente chez la femme et l'homme, enfant comme adulte. On parle généralement de maux d'estomac ou de maux de ventre. Que cache une douleur à gauche ? A droite ? Quels sont les symptômes associés ? Quand faut-il consulter ? Quel traitement ?

BIEN-ÊTRE

Les douleurs abdominales, que ce soit du côté gauche ou du côté droit concernent une grande partie de la population : environ 2 à 4 adultes sur 10 et 1 à 2 enfants sur 10 sont fréquemment affectés par des douleurs abdominales. Une douleur abdominale peut notamment être caractérisée par son caractère récurrent (on parle alors de douleur abdominale chronique) ou ponctuel (on parle alors de douleur abdominale aiguë). Quels sont les symptômes d'alerte ? Les différentes causes ? Qui et quand consulter ? Quels sont les meilleurs traitements ? Explications des symptômes et des solutions.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale aiguë ?

Une douleur abdominale aiguë et sévère est presque toujours le symptôme d'une maladie intra-abdominale. Elle peut être le seul signe de la nécessité d'une intervention chirurgicale et doit être rapidement prise en charge. Dans certains cas, elle peut aussi révéler une affection rénale, gynécologique, cardiaque, vasculaire, thoracique, et parfois métabolique.
Les signes cliniques associés (fièvre, saignements, diarrhée, constipation, vomissements...) et les examens biologiques simples, la radiologie de l'abdomen sans préparation, l'échographie ou le scanner abdominale permettent d'orienter le diagnostic.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale chronique ?

Une douleur abdominale chronique est définie par une douleur persistante pendant plus de 3 mois, de façon continue ou intermittente. Une douleur intermittente peut être assimilée à une douleur abdominale récurrente. Elle peut survenir à tout moment après l'âge de 5 ans. Jusqu'à 10% des enfants nécessitent un bilan pour une douleur abdominale récurrente et environ 2% des adultes, majoritairement des femmes, ont une douleur abdominale chronique.Un plus grand pourcentage d'adultes présente certains symptômes gastro-intestinaux chroniques, comme une dyspepsie et différents troubles intestinaux.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale après le repas ?

Une douleur après les repas signe le plus souvent un problème de digestion au niveau de l'estomac, du pancréas, de la vésicule biliaire ou des intestins. Une sensation de pesanteur ou de ballonnement accompagnée d'éructations, ou de douleur au-dessus de l'ombilic peut être en lien avec une dyspepsie (reflux gastro-œsophagien, ulcère estomac...). Au contraire, une douleur vive et transfixiante de la partie haute du ventre ou à droite peut être en lien avec une pathologie du pancréas ou de la vésicule biliaire. Des ballonnements, des gonflements, de la diarrhée ou de la constipation associés à une douleur en bas du ventre sont plutôt le signe d'un problème intestinal.

Douleur abdominale à droite : le signe de quoi ?

Une douleur abdominale à droite est le signe d'un problème au foie ou à la vésicule biliaire. L'appendicite se traduit par une douleur abdominale au niveau de la partie inférieure droite de l'abdomen (la fosse iliaque droite).

Douleur abdominale à gauche : le signe de quoi ?

Une douleur abdominale à gauche est le signe d'un problème à l'estomac, au duodénum ou au pancréas.

Quels sont les symptômes d'une douleur abdominale ?

Les symptômes varient en fonction de la cause et de la localisation (à gauche ou à droite, accompagnée d'autres symptômes...). La douleur abdominale se caractérise par :
Sensation de douleur d'une partie ou de tout le ventre,
Crampes ou de brûlures
Une fièvre
Des nausées et des vomissements
Une aérophagie
Une miction difficile.
"Les douleurs abdominales sont très fréquentes car elles sont le symptôme de diverses pathologies de l'ensemble de l'abdomen. Ne laissez pas traîner une douleur abdominale et n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant si elle persiste ou les urgences si elle est insupportable", conseille le Dr Claire Lewandowski, médecin spécialisée en médecine générale, addictologie et psychiatrie.

Douleur abdominale et urine foncée : que faire ?

Des urines foncées signent le plus souvent la présence de sang. Lorsqu'elles sont associées à une douleur abdominale vive à la miction, elles sont le signe de coliques néphrétiques, c'est-à-dire une obstruction des voies urinaires. Elles se manifestent par une douleur aiguë ressentie de manière soudaine dans la région lombaire, et elle est due à une brusque augmentation de la pression de l'urine qui ne peut plus s'écouler. Des examens complémentaires sont nécessaires pour confirmer le diagnostic comme une échographie et un traitement antalgique soit être débuté sans tarder.

Sang dans les urines (hématurie) : quelles causes ?

L'hématurie désigne la présence de sang dans les urines. Elle peut être révélatrice de diverses maladies ou troubles liés à un organe du système urinaire, comme la vessie ou les reins. Est-ce grave ? Quelles causes ?

Douleur abdominale et diarrhée : que faire ?

En cas de douleurs abdominales aiguës associées à une diarrhée - c'est à dire au moins 3 selles molles ou liquides par jour, pendant moins de 14 jours (habituellement, seulement quelques jours) et qui disparaissent spontanément - une infection virale ou bactérienne est le plus souvent en cause. En revanche, si les douleurs et la diarrhée deviennent chroniques, c'est à dire qu'elles durent plus de 4 semaines, elles peuvent être causées par un trouble inflammatoire de l'intestin comme la colite ulcéreuse ou la maladie de Crohn.

Diarrhée : comment lutter contre ?

La diarrhée se manifeste par des selles molles ou liquides. Elle est souvent accompagnée de nausées et de vomissements et parfois de fièvre. Selon les cas, il est impératif de consulter pour éviter les complications. Quelles sont les causes ? Que manger ?

Douleur abdominale et fièvre : que faire ?

Lorsque la fièvre accompagne la douleur abdominale, c'est qu'il peut s'agir d'une infection. Dans la plupart des cas il s'agit d'une gastro-entérite d'origine virale ou bactérienne. Cependant, en fonction des antécédents médicaux et chirurgicaux, des examens complémentaires (prise de sang, échographie, scanner...) et des symptômes, il peut aussi s'agir d'une atteinte hépatobiliaire, d'une pancréatite, d'une perforation ou d'une inflammation intestinale comme une maladie de Crohn, un abcès, une obstruction, une ischémie intestinale ou une diverticulite. D'autres affections gynécologiques comme la salpingite, la grossesse extra-utérine, la torsion ou la rupture d'un kyste de l'ovaire peuvent aussi être en cause. Dans tous les cas, une prise en charge médicale rapide d'impose pour faire le diagnostic et parfois procéder à une intervention chirurgicale en urgence.

Quelles sont les causes d'une douleur abdominale ?

Les causes des douleurs abdominales sont très nombreuses. Ce sont l'examen clinique du médecin, les symptômes associés et les examens complémentaires qui permettent de faire le diagnostic et de proposer une prise en charge adaptée. Une douleur abdominale peut révéler :

Une constipation
Une infection gastro-intestinale (gastro-entérite...)
Un reflux gastrique
Une gastrite
Un ulcère
Un étranglement de l'intestin en cas d'hernie
Une inflammation du pancréas ou du foie
Une appendicite
Une occlusion intestinale
Une péritonite
Un calcul rénal ou biliaire
Une cystite
Un infarctus du myocarde (beaucoup plus rare et surtout chez les personnes âgées).
Des règles douloureuses
Un kyste à l'ovaire
Une grossesse extra-utérine
Enfin, de nombreuses personnes souffrent régulièrement de maux de ventre sans cause connue. On parle alors de troubles fonctionnels intestinaux ou de "colopathie" en lien avec le stress ou un état dépressif masqué.
Quels sont les traitements d'une douleur abdominale ?
Le traitement des douleurs abdominales repose essentiellement sur le traitement de leur cause. Pour cette raison, il est toujours préférable de consulter un médecin en cas de maux de ventre d'origine inconnue. Lorsque les douleurs sont dues à des spasmes douloureux du tube digestif dont on soupçonne l'origine (diarrhée, excès alimentaire, colopathie, nervosité, anxiété...), il est possible de les soulager à l'aide de médicaments antispasmodiques sur prescription médicale. Dans certains cas, le traitement peut nécessiter une adaptation du régime alimentaire. La chirurgie est parfois le seul remède permettant de traiter la cause et de soulager les symptômes.

Quand consulter en cas de douleur abdominale ?

Les douleurs abdominales violentes qui surviennent sans raison apparente nécessite de consulter un service d'urgences pour effectuer un examen clinique et un bilan comprenant le plus souvent une prise de sang, une échographie abdominale et parfois un scanner. La présence de fièvre ou de sang dans les urines doit aussi faire consulter rapidement.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

WILAYA DE SOUK-AHRAS

DIRECTION DU LOGEMENT

Nif : 001341019006060

Téléphone : 037-73-10-77

AVIS D' INFRUCTUEUSITES D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES

La Direction du logement de la wilaya de souk ahras, lance un avis d'infructueusités d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales pour :

L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DES VRD TERTIAIRES DES 160 LOGEMENT CNEP-BANQUE DE TYPE LOCATION VENTS A SOUK AHRAS

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2623003393

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
WILAYA DE GUELMA

MISE EN DEMEURE N°= 02

L'Entreprise des Travaux de bâtiment tout corps d'état berramdan abdelhaq dont le siège social Lotissement Ain Defla 02 n° 410 LOCAL N °03 Guelma, titulaire du Marche N° 22/2025 du 24/02/2026. LOT : Mur de soutènement (1ème tranche) Site : POS N ° 04 (50lpl +20lpa) commune ; Hammam debagh et ODS N°01 du 24/02/2026.

N'a pas obtempéré à La mise en demeure N°01 parue dans le journal el massa du 24/03/2026 et journal l'horizon du 23/03/2026. Pour l'absence complet aux chantier pour le projet objet du marché.

Vous êtes ainsi mis en demeure pour :

- Entamer les travaux dans un délai de 48heurs.
- renforcer le chantier par les moyens humains qualifier et matériels nécessaires.
- lever la cadence des travaux.

-Passé ce délai ; le maitre d'ouvrage se réserve le droit de prendre les mesures coercitives prévus pour la réglementation en vigueur, notamment la résiliation au torts exclusifs du titulaire du marché.

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2623003216



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SAIDA
DAIRA DE AIN EL-HADJAR
COMMUNE DE SIDI AHMED

AVIS D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE MINIMALE N°05/2026

NIS : 096220129027627

En application de l'article 65 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015, portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public

Le Président de l'assemblée populaire communale de Sidi Ahmed. Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence minimale n°05/2026 paru dans le quotidien en langue arabe (الشعب) de la date 17/03/2026 et quotidien en langue français (le jeune indépendant) en date 17/03/2026 relatif au projet :

AMENAGEMENT URBAIN ET ECLAIRAGE PUBLIC A LA CITE CNEP A SIDI AHMED

- Vu la réunion de la commission communale d'ouverture des plis et évaluation des offres en date du : 26/03/2026
- Vu la réunion de la commission communale d'évaluation des offres en date du : 05/04/2026
Que l'attribution provisoire des marchés s'est faite comme suit : suivantes :

OPERATION	ETS	Numéro fiscal	MANTANT D'Offre	MANTANT D'Offre APRES LA CORRECTION	La note d'offre technique	DELAIS	OBSERVATION
AMENAGEMENT URBAIN ET ECLAIRAGE PUBLIC A LA CITE CNEP A SIDI AHMED	ETS BAGHDAD Belaid	002514042426190	40.839.621.90 DA	40.839.621.90 DA	100 pts	02 MOIS	Offre moins disant

Les entreprises concernés par cette opération peuvent adresse leurs recours à la commission des marchés publics dans Un délai de dix 10 jours à compter de la date de la parution de cet avis dans la presse nationale et le BOMOP conformément à l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 ,portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2631007495

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL-BAYADH
DAIARA DE CHELLALA
COMMUNE DE MEHARA
NIF: 41800200003203501018

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation de marches publics et des délégations de service public.et au la loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire communale de Mehara informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales n° 06/2026 publié en date du 25/03/2026 dans les quotidiens" الجمهورية " et dans les quotidiens" **Le Jeune Indépendant** " en date du 25/03/2026,et dans BOMOP et presse électronique sous le titre :**Rénovation du réseau d'assainissement et construction des regards à travers les quartiers de Mehara et rénovation et extension réseau d'assainissement et rejet final à Ben hadjem.** en deux lots attribué provisoirement à l'entreprises indiquée ci-après :

N°	Objet de l'opération	Entreprise	Montant en TTC (DA)	Délai de réalisation	Observation
Lot 01	Rénovation du réseau d'assainissement et construction des regards à travers les quartiers de Mehara	Adil Ben Mebarek Entreprise des grands travaux publics et hydraulique – El-bayadh NIF : 18432070070613003200	10.081.085.00	60 jours	Offre moins disant
Lot 02	Rénovation et extension réseau d'assainissement et rejet final à Ben hadjem	Hammadi Bahous Entreprise des grands travaux publics et hydraulique – El-bayadh NIF : 17432010133319603200	11.794.923.00	90 jours	Offre moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation du marches publics et des délégations de service public, et l'article 56 du la loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés public, les recours éventuels, peuvent être introduits auprès de la commission communale des marchés publics, dans un délai de 10 jours à compter de la 1ere parution de présent avis aux quotidiens nationaux et BOMOP, la presse électronique

Les soumissionnaires intérssés à prendre cannaissance des résultats détaillés de l'evaluation de leurs offres téchnique et financiéres sont invités à se rapprocher de la commune de mehara(Bureau du marchés) dans un délai de trois(03) jours à compter du premier jour de la publication de présent avis.

Le Jeune Indépendant du 30/04/2026 / ANEP 2631007562



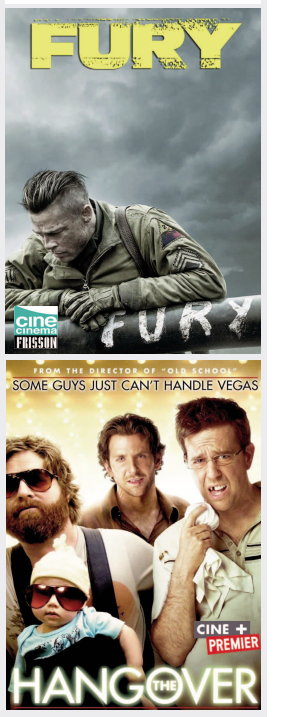




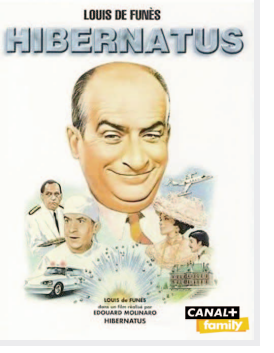




JEUNE INDEPENDANT







télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h55 Comédie - France Italie 1973 — TF1
Mais où est donc passée la 7ème compagnie ?

21h00 Magazine d'information — France 2
Envoyé spécial

21h00 Série dramatique Etats-Unis - 2025 — M6
Saison 1 de Lockerbie : Attentat en plein vol

21h00 Football : Ligue Conférence — CANAL+
Rayo Vallecano / Strasbourg

21h25 Divertissement — W9
France
Y'a que la vérité qui compte

20h55 Film de guerre — CINE + FRISSON
Etats-Unis - 2014
Fury

21h05 Film fantastique — 6ter
Etats-Unis - 1999
La momie

21h00 Comédie Etats-Unis - 2009 — CINE + PREMIER
Very Bad Trip

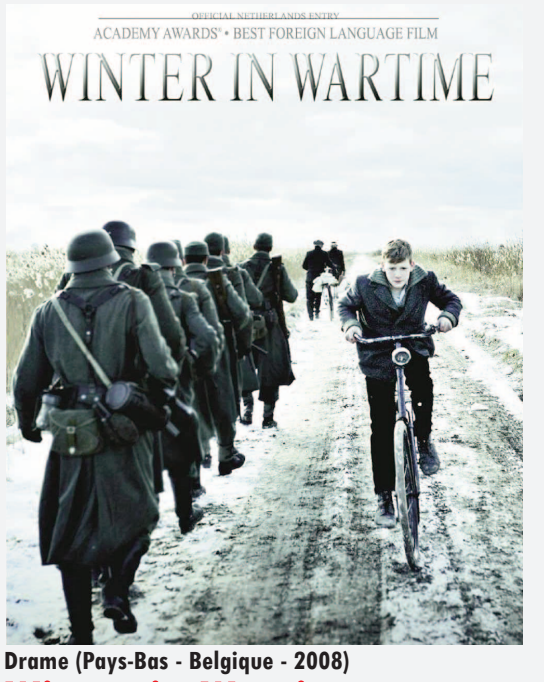
21h00 Football : Ligue Conférence — CANAL+ SPORT
Chakhtior Donetsk / Crystal Palace

21h00 Cinéma - France 2025 — CINE CINEMA
Des jours meilleurs

20h50 Cinéma — CANAL+ family
France - 1969
Hibernatus

21h15 Film fantastique — TMC
Etats-Unis - 2018
Black Panther

21h00 la chaine ACTION



Drame (Pays-Bas - Belgique - 2008)

Winter in Wartime

En 1941, la Hollande est occupée par l'armée nazie. Michiel, 13 ans, vit dans un petit village. Une nuit, il aperçoit par la fenêtre un avion en feu s'écraser dans la forêt. Quand il en s'approche le lendemain, il est arrêté par un soldat allemand. Il ne dénonce pas l'ami qui l'accompagnait et qui a réussi à s'enfuir. Appréciant son courage, un jeune résistant lui confie alors un courrier à cacher...

23h10

Film d'aventures (Suède - Norvège - 2020)

Breaking Surface

Quelques jours après Noël, Tuva, plongeuse professionnelle, organise une séance de plongée sous-marine avec sa demi-soeur Ida, le long des côtes norvégiennes. Les deux jeunes femmes, qui plongent ensemble depuis l'enfance, ont bien préparé cette sortie sous-marine, dans un décor superbe. Seulement, au cours de leur première plongée, un petit éboulement provoque un drame : un rocher se détache d'une falaise et tombe sur Tuva, qui se retrouve coincée dans les profondeurs, avec une réserve d'oxygène limitée. Après avoir essayé de libérer Tuva de l'emprise de la roche, Ida remonte aussitôt à la surface pour trouver une solution.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:50	12:26	16:12	19:17	20:51
CONSTANTINE	03:57	12:31	16:16	19:20	20:53
ALGER	04:12	12:45	16:30	19:34	21:07
OUARGLA	04:17	12:36	16:15	19:18	20:45
CHLEF	04:19	12:52	16:37	19:41	21:14
MOSTAGANEM	04:24	12:57	16:42	19:46	21:18
ORAN	04:28	13:00	16:44	19:48	21:20

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8480 — JEUDI 30 AVRIL 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	22°	14°
Oran	21°	13°
Constantine	25°	11°
Ouargla	36°	21°

ÉVALUATION DES ACQUIS

Tout se joue maintenant pour les 2e, 3e et 4e années

Branle-bas de combat au ministère de l'Éducation. À l'approche des épreuves d'évaluation des acquis 2025/2026, les services s'activent pour garantir un scrutin sans faille. Dès le début du mois de mai, des milliers d'élèves de 2e, 3e et 4e année primaire seront mis à l'épreuve dans un cadre strict, placé sous le signe de la transparence et de l'égalité des chances.



Des épreuves dans un cadre strict.

Selon les dispositions arrêtées par le ministère, les élèves de la troisième, quatrième et cinquième année primaire seront les premiers concernés. Ils composeront les 3, 4 et 5 mai dans plusieurs matières fondamentales, notamment la langue arabe, les mathématiques, l'histoire, l'éducation islamique, ainsi que les langues française et anglaise. Ces évaluations ont pour objectif de mesurer le niveau de maîtrise des connaissances acquises tout au long du parcours scolaire, et d'apprécier la capacité des élèves à mobiliser leurs compétences dans différentes disciplines. De leur côté, les élèves de la 1re et de la 2e année subiront des tests plus ciblés, les 4 et 5 mai, limités à la langue arabe et aux mathématiques. Une orientation qui traduit la volonté des autorités éducatives de consolider les apprentissages de base, considérés comme le socle de la réussite scolaire. Dans des correspondances adressées aux directions de l'éducation, le ministère a insisté sur le caractère obligatoire de ces évaluations. Toute absence non justifiée pourrait compromettre le passage de l'élève au niveau supérieur. Une mesure qui s'inscrit dans une logique de discipline et d'égalité des chances.

Sur le plan organisationnel, les épreuves se dérouleront au sein des établissements scolaires, sous la supervision directe des enseignants. Des sujets unifiés seront proposés, à l'échelle d'une ou de plusieurs circonscriptions, afin d'assurer l'harmonisation des critères d'évaluation et de garantir la transparence du processus. Au-delà de leur dimension évaluative, ces épreuves constituent un véritable outil de diagnostic pour le système éducatif. Elles permettent d'identifier les lacunes, de mesurer les acquis réels des élèves et d'orienter les ajustements pédagogiques nécessaires. Le ministère de l'Education nationale a, par ailleurs, tenu à rassurer quant au maintien du calendrier des examens du troisième trimestre, qui se dérouleront aux dates initialement prévues, sans modification. Par ailleurs, et pour ce qui est de l'examen d'évaluation des acquis de la 5e année primaire, le ministère de l'Education nationale a récemment arrêté les modalités d'organisation. A travers la circulaire n° 131 datée du 15 février, le ministère précise l'ensemble des dispositions encadrant cet examen. Celui-ci concerne tous les élèves régulièrement inscrits en 5e année primaire, dans les établissements publics comme privés.

Les épreuves écrites se dérouleront les 5, 6 et 7 mai, selon un dispositif structuré autour de quatre formes complémentaires d'évaluation. Les cours se poursuivront normalement pour les autres niveaux. Le cadre réglementaire est désormais établi.

L'examen repose sur quatre formes d'évaluation distinctes mais complémentaires. La première concerne les épreuves écrites communes. Elles porteront sur sept matières, à savoir la langue arabe, l'éducation islamique, les mathématiques, l'histoire, les langues amazigh, anglaise et française. Les sujets seront communs aux élèves d'une même circonscription pédagogique et organisés à une date unifiée en fin d'année scolaire.

La deuxième modalité est constituée des évaluations écrites par domaine. Elles concernent les sciences et technologie, la géographie ainsi que l'éducation civique. Les compétences seront évaluées à la fin de chaque domaine d'apprentissage, conformément au plan annuel des progressions pédagogiques. La troisième forme d'évaluation est orale. Elle vise, selon le même document, les compétences de compréhension et d'expression dans les quatre langues : arabe, amazighe, anglaise et française.

La quatrième modalité porte, par ailleurs, sur les épreuves de performance. Elles concernent la lecture dans les quatre langues, la mémorisation et la récitation en éducation islamique, ainsi que l'exécution des consignes et des mouvements de base en éducation physique et sportive. Les compétences orales et pratiques ont été, par ailleurs, évaluées à partir du troisième trimestre dans le cadre du contrôle continu. Elles devraient être finalisées au plus tard aujourd'hui.

Lynda Louifi

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Dernière ligne droite avant la publication des résultats

LE CONCOURS de recrutement des enseignants du secteur de l'Éducation entre dans sa phase finale, avec le lancement de procédures organisationnelles encadrées en amont de la publication des résultats définitifs. Dans ce cadre, la vérification des grilles de notation individuelles a débuté hier et se poursuivra jusqu'au 12 mai, constituant une étape clé du processus. C'est ce qu'a indiqué le ministère de l'Éducation nationale dans un communiqué. Selon la tutelle, cette opération sert à réexaminer les points attribués et de s'assurer de leur conformité avec les critères d'évaluation adoptés. À l'issue de cette phase de contrôle, les candidats seront classés en fonction des résultats obtenus selon le barème de notation. Cette opération de classement devra être finalisée au plus tard le 13 mai 2026, selon le calendrier du concours, en vue de l'établissement des listes provisoires des admis et des candidats sur liste d'attente. Les listes finales des candidats admis de même que celles des listes d'attente devraient être communiquées avant le 18 mai, suite à l'achèvement de l'ensemble des procédures administratives et organisationnelles requises. D'après la même source, les résultats définitifs seront ensuite rendus publics après la finalisation de la vérification et leur validation par les services de la fonction publique, conférant ainsi un caractère juridique aux résultats.

Khalil Aouir

HADJ 2026

Départ du premier vol des pèlerins algériens

LE PREMIER contingent des pèlerins algériens s'est envolé, hier, vers les Lieux Saints de l'islam depuis l'aéroport international Houari-Boumediene d'Alger. À cette occasion, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a présidé au siège du ministère l'installation officielle de la « Commission de suivi du déroulement de la saison du hadj 1447 H / 2026 », chargée de garantir le bon déroulement et le suivi de l'opération du pèlerinage.

Cette opération marque le lancement officiel des départs vers les sites religieux dédiés en Arabie saoudite, dans le cadre d'un dispositif national de transport et d'accompagnement des pèlerins. À cet effet, douze aéroports ont été mobilisés par l'Etat à travers le territoire national pour assurer l'acheminement des hadj, pour un total de 176 vols pour transporter près de 41 300 pèlerins, dont 88 vols assurés par Air Algérie, soit 50% du programme. Les vols de retour commenceront le 1er juin prochain.

Lors de son allocution, le ministre a indiqué que « cette commission de suivi constitue un lien direct et permanent entre les familles en Algérie et leurs proches dans les Lieux saints », soulignant une coordination continue avec les centres de la mission algérienne en Arabie saoudite, notamment à La Mecque, Médine et Djeddah, tous placés en état de pleine préparation. Le ministre a, à ce titre, insisté sur le fait d'assurer la permanence des membres de la commission et de répondre à l'ensemble des sollicitations sans exception, appelant à fournir les efforts nécessaires pour garantir une prise en charge optimale des pèlerins tout au long de leur séjour. Pour rappel, l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO) a indiqué qu'il œuvre à l'amélioration constante des services réservés aux pèlerins, à travers l'élargissement de son réseau de plus de 600 centres de proximité à l'échelle nationale. Il prévoit également la diffusion de contenus d'information pendant le Hadj via ses plateformes officielles sur les réseaux sociaux, ainsi que l'organisation d'une journée d'information à l'aéroport international d'Alger, coïncidant avec le départ du premier vol des pèlerins.

Dans le même contexte, sept tonnes de médicaments et de dispositifs médicaux ont été acheminées depuis l'aéroport international Houari-Boumediene vers l'aéroport de Djeddah. Cette opération vise à garantir une prise en charge sanitaire optimale des pèlerins algériens tout au long de leur séjour.

Dans ce cadre, le ministère a mis à la disposition des citoyens plusieurs moyens de contact avec la commission, dont le numéro dédié (023.48.44.23) ainsi que l'adresse électronique officielle hadj@marw.dz. Ces dispositifs visent à recueillir les préoccupations des familles et de les transmettre rapidement aux centres concernés en Arabie saoudite afin de fournir des informations fiables et actualisées.

Khalil Aouir